



Assemblée
GÉNÉRALE 2024

RAPPORT DE SYNTHÈSE D'ACTIVITÉ

02 35 10 10 32 FÉCAMP
15 RUE DE L'INONDATION

VOTRE SERVICE
PRÉVENTION
SANTÉ AU TRAVAIL

EDITO :

Chers adhérents,

Depuis 2021, les services de santé au travail sont au cœur d'une réforme de grande ampleur destinée à garantir aux entreprises et aux salariés une offre socle de services équivalente sur tout le territoire en contrepartie de la cotisation, qui inclut :

- la Prévention des Risques Professionnels avec la réalisation de la fiche d'entreprise et au moins une action de prévention tous les 4 ans.
- le Suivi Individuel de Santé au Travail avec tous les rendez-vous prévus par le code du travail
- la Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Au-delà de l'offre socle, le service peut proposer à l'adhérent une offre complémentaire « sur mesure », facturable en sus.

Le service doit également proposer une offre spécifique à destination des travailleurs indépendants.

En 2023, le cadre juridique des SPSTI a continué d'être précisé avec la parution de plusieurs décrets. La certification SPEC 2217 devient la norme à atteindre pour tous les Services de Prévention et de Santé au Travail, avec 3 niveaux. Elle est destinée à mesurer l'effectivité du service rendue et à favoriser l'amélioration continue ainsi que la traçabilité de nos actions.

Dans ce contexte évolutif, l'ISTF a dû répondre à ses propres enjeux :

- mise en œuvre du nouveau système de cotisation per capita.
- renégociation de la convention avec EDF concernant le suivi des salariés exposés aux rayonnements ionisants.
- élaboration du projet de service 2024-2028 de l'ISTF, pièce maitresse de notre demande de renouvellement de notre agrément.

Je remercie les administrateurs et les membres de la commission de contrôle de l'ISTF qui ont avec moi rencontrés les représentants de la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie) dans le cadre de l'instruction de notre demande d'agrément.

L'agrément quinquennal du service a été renouvelé le 6 décembre 2023 sur le périmètre géographique et interprofessionnel qui était le sien précédemment. Il valide également notre expérimentation de délégation du suivi SIR aux infirmiers (hors le risque Amiante et Rayonnements Ionisants).

Désormais, notre équipe s'attache à déployer le nouveau projet de service de l'ISTF, qui déclinera les travaux menés dans le cadre du Plan Régional de Santé au Travail 4 auxquels nos collaborateurs contribuent et quatre actions spécifiques.

Notre challenge pour 2024 est de préparer le premier niveau de la certification SPEC 2217 à obtenir avant mai 2025.

Merci à nos collaborateurs pour leur engagement et à nos adhérents pour leur confiance.

Président
Benoît DAGUENET

GLOSSAIRE

AMT : Action en milieu de travail

CARSAT : Caisse retraite et santé au travail

CMR : Cancérogène, mutagène et reprotoxique

CSE : Comité social et économique

DATR : Directement affecté aux travaux rayonnements ionisants

DUERP : Document unique d'évaluation des risques professionnels

ECG : Electro-cardiogramme

EDP : Étude de poste

EPI : Équipement de Protection Individuelle

EXM : Examen

FE : Fiche d'entreprise

IDEST : Infirmier de santé au travail

INB : Installation nucléaire de base

MDT : Médecin du travail

PCA : Plan de continuité d'activité

PDP : Prévention de la désinsertion professionnelle

QVCT : Qualité de Vie et des Conditions de Travail

RPS : Risques psychosociaux

SIS : Suivi individuel simplifié

SIA : Suivi individuel adapté

SIR : Suivi individuel renforcé

TMS : Troubles musculo-squelettiques

VIP : Visite d'information et de prévention

VIPI : VIP initiale

VSST : Violences Sexistes et Sexuelles au Travail

SOMMAIRE

ISTF c'est ...

- Les faits marquants 2023 | 4
- L'offre de service socle | 6
- Gouvernance | 9
- Les principaux repères | 10
- Les repères financiers | 13
- Les repères de l'activité médicale & technique | 14



ISTF c'est ...

Prévenir des risques professionnels

- Prévention des risques professionnels | 16
- Prévention réalisées par les infirmiers | 18
- synthèse de l'activité des IPRP | 21



PRÉVENIR
LES RISQUES
PROFESSIONNELS

Assurer le suivi individuel de l'état de santé

- Synthèse de l'activité des professionnels de santé | 33
- Synthèse de l'activité médicale des IDEST | 37



ASSURER LE SUIVI
INDIVIDUEL DE L'ÉTAT
DE SANTÉ

Prévenir la désinsertion professionnelle

- Diététicienne | 41
- Psychologue du travail | 43
- Psychologue clinicienne | 44
- Assistant de service social | 45
- Cap Emploi | 47
- La cellule prévenir la désinsertion professionnelle | 51



PRÉVENIR
LA DÉINSERTION
PROFESSIONNELLE

Santé du dirigeant | 56



Santé du dirigeant

Offre complémentaire 2023 | 60

Offre
complémentaire

Perspectives | 61

Perspectives

LES FAITS MARQUANTS 2023

FEVRIER

JE SOUTIENS

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES MALADIES RARES
LE 28 FÉVRIER 2023

#RAREDISEASEDAY RAREDISEASEDAY.ORG



- 5ème Journée Internationale des Maladies Rares

• Les journées sans téléphone



Journée Nationale des Infirmières et Infirmiers

MAI

• Les Journées du Risque Routier au Travail

- Journée Nationale des Infirmières et Infirmiers



JANVIER

• Cotisation per capita



MARS

• Rencontres Santé Travail

- La tournée du PRST Normandie



JUIN

- Assemblée générale
- Départ en retraite Dr FAUQUET
- QVCT



Assemblée Générale ISTF





OCTOBRE

- La Tournée du PRST
- Octobre rose : La course de la Rose
- Arrivée du Dr CHARTIER

DECEMBRE

Délivrance de l'agrément



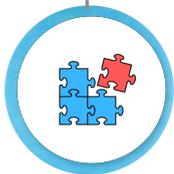
SEPTEMBRE

Lancement de l'application Recov'up



NOVEMBRE

- La sécurisation des parcours professionnels
- Récompense pour participation à la journée du risque routier



JUILLET

Publication de la norme AFNOR 2217 (certification des SPSTI)



WEBINAIRE
Découvrez Recov'up
 L'application de santé des entreprises
 28 SEPTEMBRE 9H



L'OFFRE DE SERVICE SOCLE



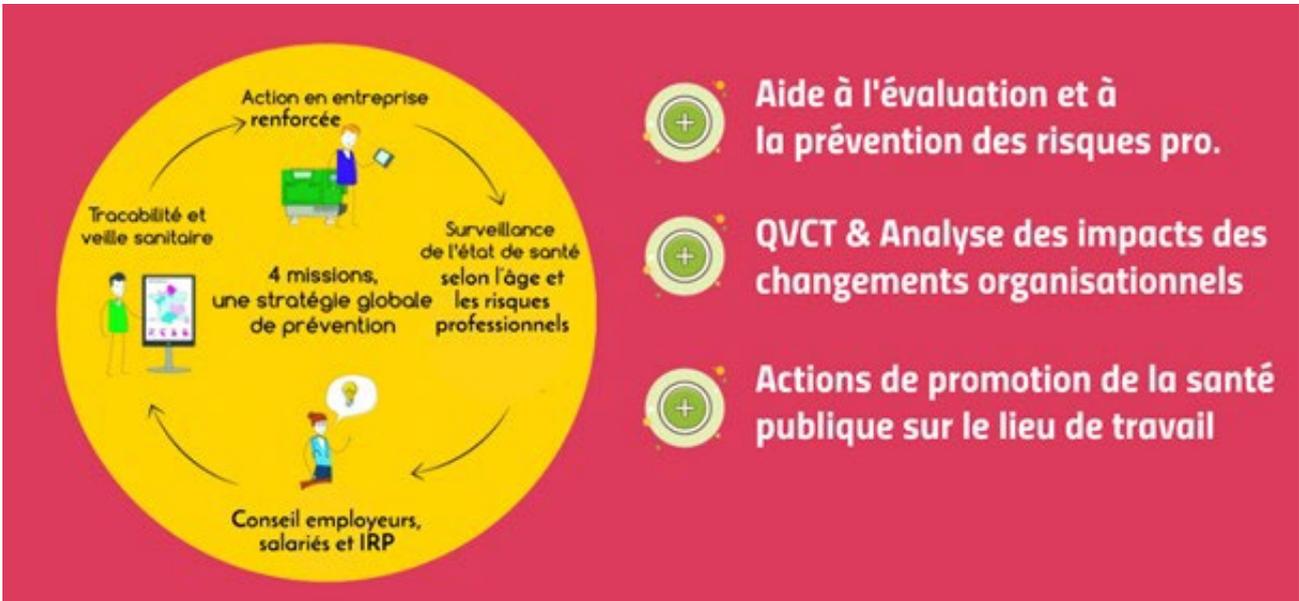
Avec le décret 2016-1908 du 27 décembre 2016 relatif à la « modernisation de la médecine du travail », les 4 missions légales du Service de Santé au Travail Interentreprises sont confortées : **action en entreprise, conseil, surveillance de l'état de santé, traçabilité et veille sanitaire.**

S'y ajoute la participation à des actions de santé publique telle que : la vaccination ou l'incitation à la pratique sportive.

L'OFFRE DE SERVICE SOCLE

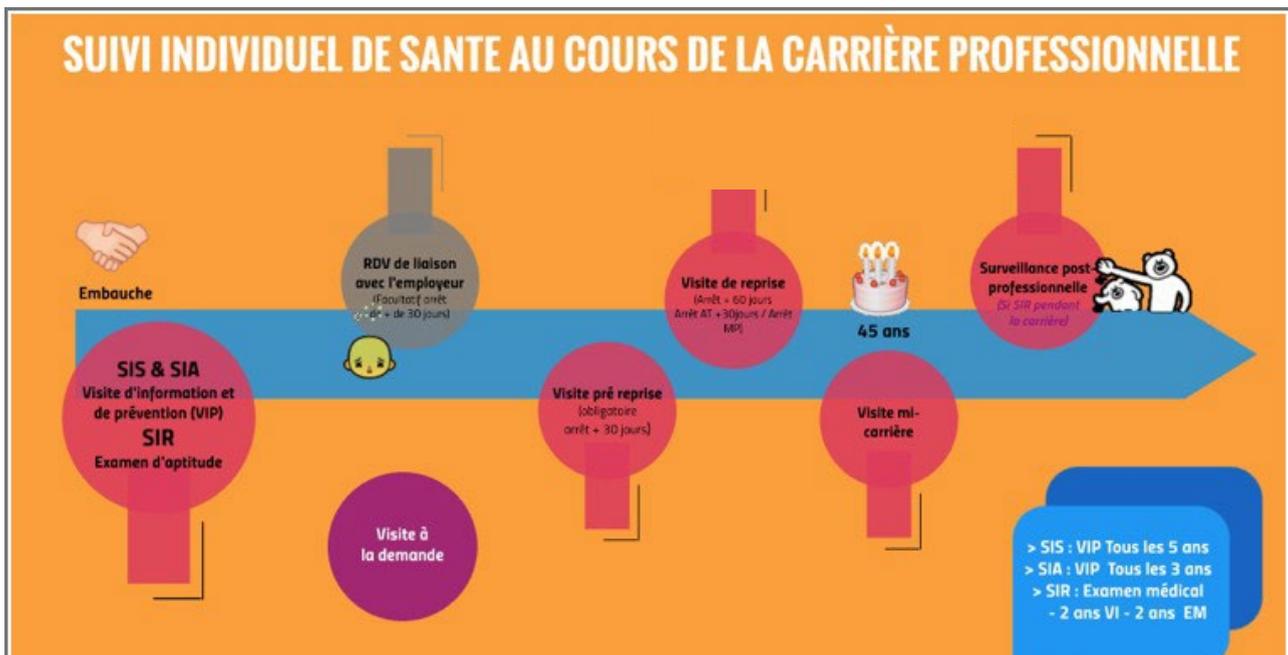
► Prévention des risques professionnels

L'ISTF assure ses missions de prévention des risques professionnels dans plus de 1300 entreprises, et assure le suivi de santé de plus de 12 000 salariés. Ce rapport d'activité 2023 vous présente les actions menées en application de la loi du 2 août 2021.



► Amélioration du suivi individuel de santé

Le suivi individuel de santé non périodique a évolué réglementairement pour mieux prévenir les risques d'inaptitude pouvant conduire à la désinsertion professionnelle.

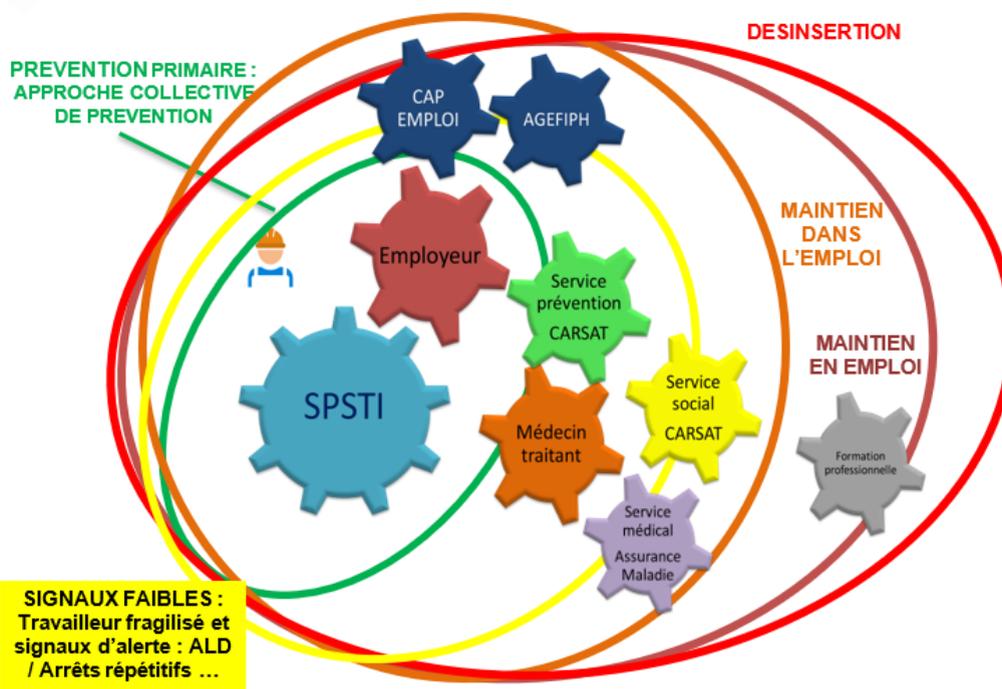
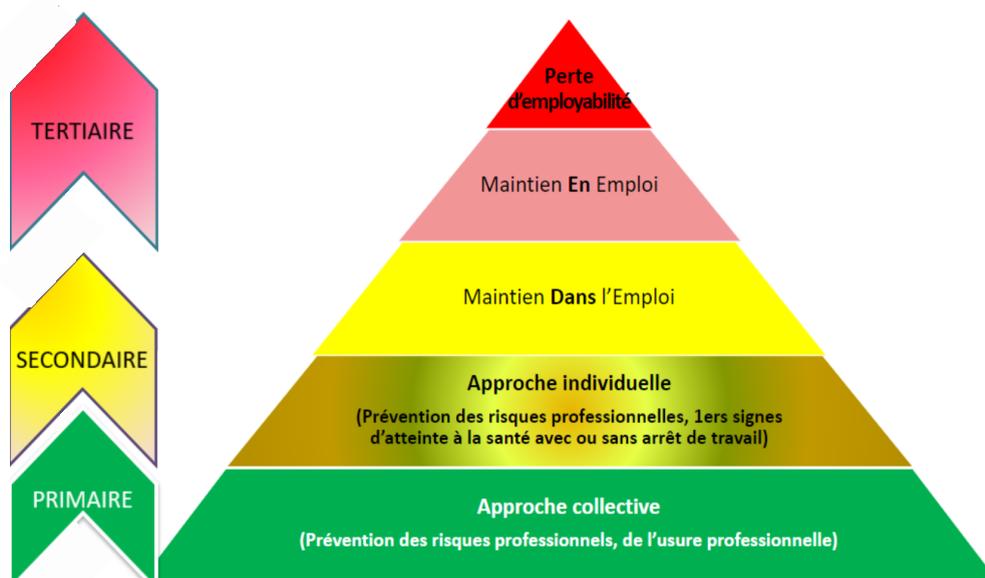


► Prévention de la désinsertion professionnelle

Pour éviter la perte d'employabilité, la prévention primaire est essentielle. Prévenir les risques professionnels et l'usure professionnelle en entreprise permet d'éviter l'apparition de pathologies.

Les rendez-vous de suivi de santé au travail permettent de s'assurer que l'état de santé du salarié est en adéquation avec son poste de travail, en tenant compte des expositions auxquelles il a été soumis. Ils peuvent donner lieu à la prescription d'aménagements du poste de travail.

Au-delà, l'équipe pluridisciplinaire accompagne l'employeur et le salarié dans les demandes de maintien en emploi. À cette fin, le travail avec les partenaires est essentiel.



► Conseil d'administration

4

RÉUNIONS
EN 2023

Identité	Entreprise	Date de désignation	Organisation
Benoit DAGUENET (Président)	VERT-TIGES	2022	MEDEF
Nadège MATEUF (Présidente déléguée)	VIA CONSEIL	2022	CPME
Laurent DAILLY (Trésorier)	CAISSE D'ÉPARGNE	2022	CFE-CGC
Nicolas BOQUET	SAVEUR ET TRADITION	2022	U2P
Michael LAIR	PÂTISSERIE PASQUIER	2022	FO
Pierre LUMEAU	SODEC INDUSTRIE	2022	MEDEF
Véronique MICHEL	DELABLI	2022	CGT
Patrick COQULET	POLYTECHS	2022	MEDEF
Daniela POSTOLKOVA	LA PROVIDENCE	2022	CFDT

► Commission de contrôle

3

RÉUNIONS
EN 2023

Identité	Entreprise	Date de désignation	Organisation
Stéphane DUJARDIN (Président)	CIC NORD OUEST	2022	CFDT
Laurent DAILLY	CAISSE D'ÉPARGNE	2022	CFE-CGC
Stéphane ROMAIN (Secrétaire)	SEA INVEST	2022	MEDEF
Jérôme QUILLET	ENVIE	2022	CPME
Véronique MICHEL	LABEYRIE FINE FOODS FRANCE	2022	CGT
Ludovic LEFEBVRE	2H ENERGY	2022	CFE-CGC
Angélique DUMONTIER	TRAITEUR DE PARIS	2022	CGT
Michael LAIR	PÂTISSERIE PASQUIER	2022	FO

► Commission Médico-Technique (CMT)

6

RÉUNIONS
EN 2023

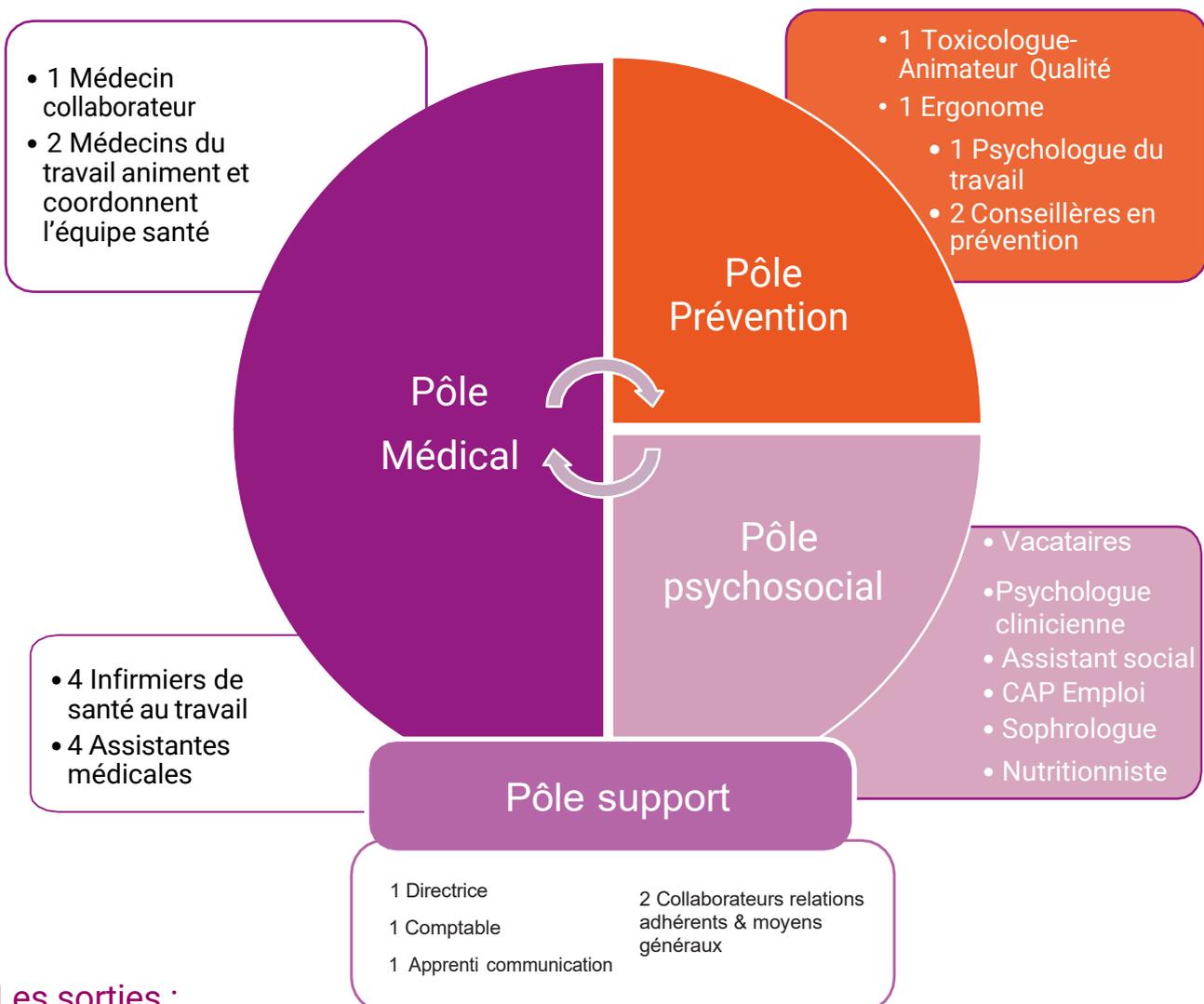
Identité	Fonction	Titulaire ou suppléant
Karine THOMAS	Directrice	Titulaire
Frank DUPRAZ	Médecin	Suppléant
Marietta BARRE	Infirmière	Titulaire
Nadège ROCHE	Ergonome	Titulaire
Aurélié AUBERT	Assistante	Titulaire

LES PRINCIPAUX REPÈRES

LES MOYENS DE L'ACTIVITÉ

L'équipe pluridisciplinaire de l'ISTF est ainsi composée de professionnels permettant de répondre à l'intégralité de ses missions; médecins du travail, médecins collaborateurs, infirmiers en santé au travail, assistantes en santé au travail, conseillères en prévention des risques professionnels, toxicologue, ergonomiste et psychologue du travail.

► Les ressources humaines



Les sorties :

> DR. Michèle FAUQUET, Lise PAVIOT, Justine AUBERT

Les arrivées :

> Dr. Hélène CHARTIER, Brice-Junior MOLOMBA

L'ISTF est en recherche active d'un médecin du travail supplémentaire ou de médecin généraliste désirant se reconverter et devenir médecin du travail pour compléter son équipe médicale actuelle.

► Les moyens techniques



Une application métier partagée utilisant les thésaurus harmonisés de la profession permet :

- Un suivi statistique de l'activité médicale et de prévention pour des données informatisées à caractère personnel avec un hébergement sécurisé et agréé ASIP.
- Un agrément
- Une implantation de proximité :
 - 984m² de bureaux à Fécamp
 - 192m² à Saint-Valéry-en-Caux
 - 4 cabinets d'entreprise
 - 1 centre annexe temporaire destiné aux infirmiers (Doudeville)
- Un portail adhérents qui permet de mettre à jour les effectifs, prendre les rendez-vous ainsi que de consulter les factures.

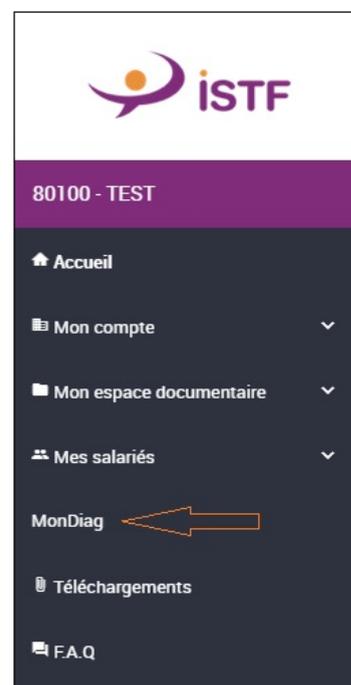


► Nouveautés Portail Adhérent

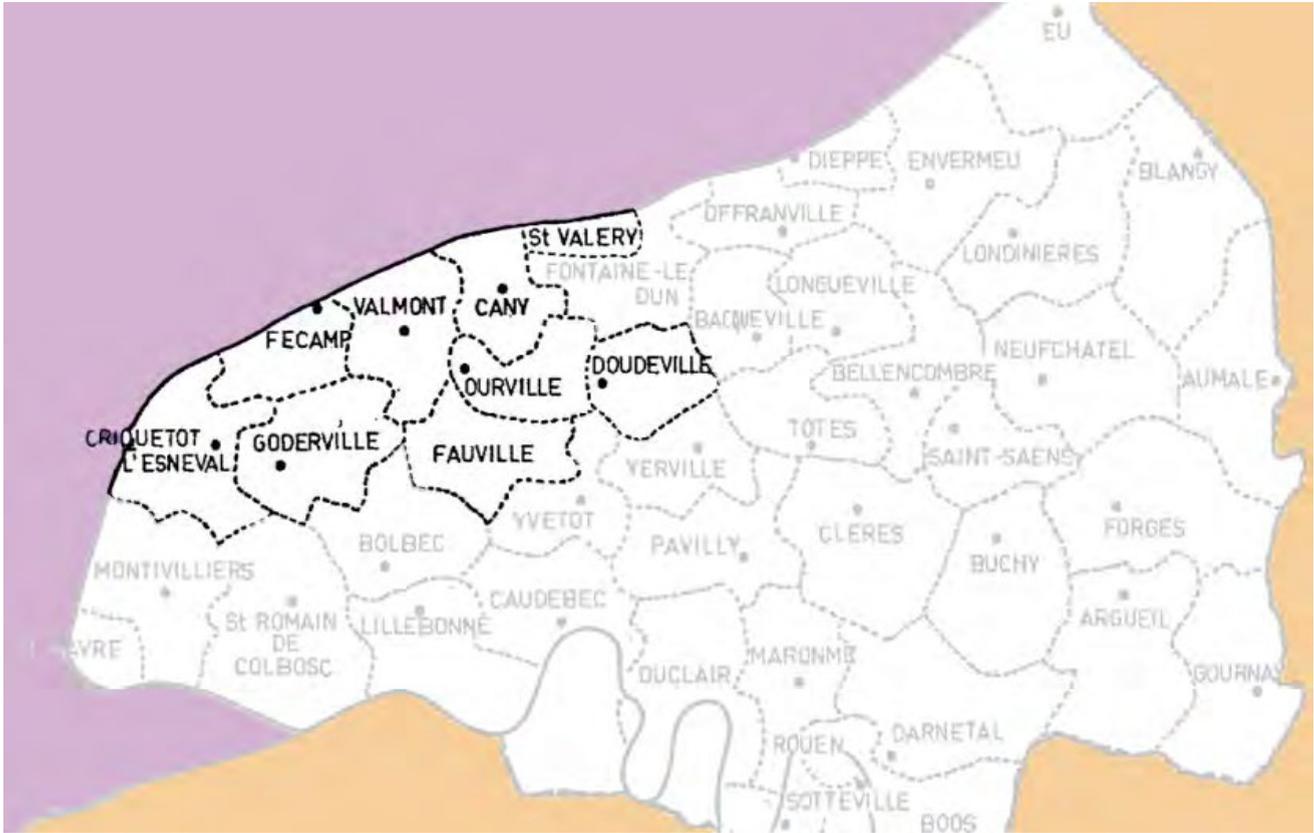
L'adhérent peut désormais créer des comptes subsidiaires pour des délégués (expert comptable, collaborateur RH, HSE ou autre).

Application Mon Document Unique à réaliser via le bouton Mon Diagnostic Prévention.

Découvrez l'outil en vidéo sur notre site >>



► Le périmètre de l'agrément



Toute entreprise
sauf BTP

Agrément intérim
et habilitation INB

► Les adhérents



ASSOCIATIF SANTE -
ACTION SOCIALE
101 entreprises



INDUSTRIE
98 entreprises



COMMERCE
572 entreprises



SERVICES
403 entreprises

LES REPÈRES FINANCIERS

	2022	2023
CA	2 149 640	2 231 459
Autres produits d'exploitation	38 220	40 315
Produits financiers	2 522	13 409
Produits exceptionnels	2 624	1 537
TOTAL PRODUIT	2 193 006	2 286 720
Charges salariales	1 507 568	1 630 947
Frais généraux + Impôt	577 483	569 444
Amortissements et provisions	41 797	52 333
Autres charges	16 375	10 582
Total charges	2 143 223	2 263 306
RESULTAT	49 782	23 414

CHIFFRES CLÉS :

Tarif minimum : 136€ par salarié

Supplément poste à risque : 50€

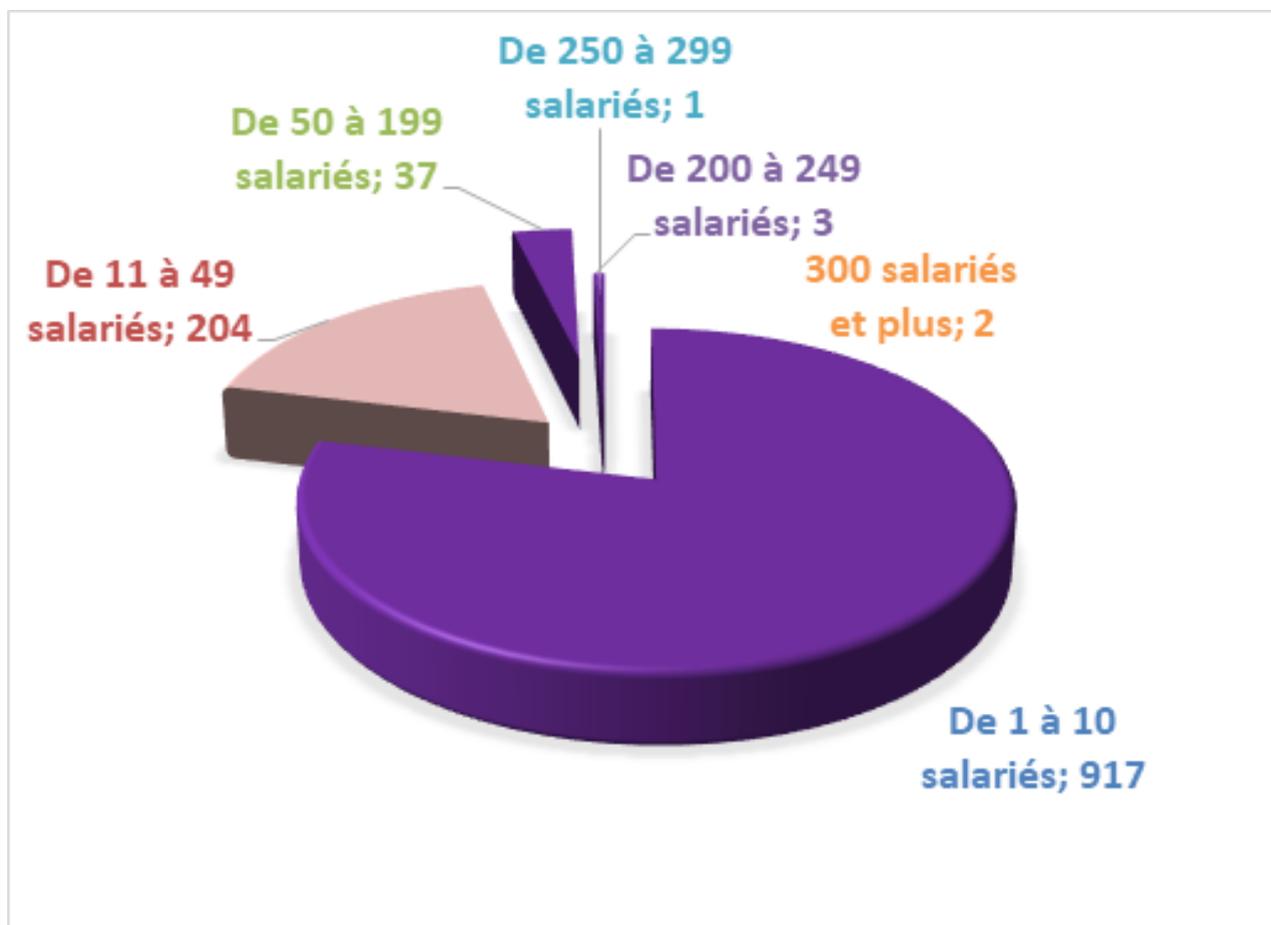
Droit d'entrée : 50€

► Composition du CA (en milliers d'euros)

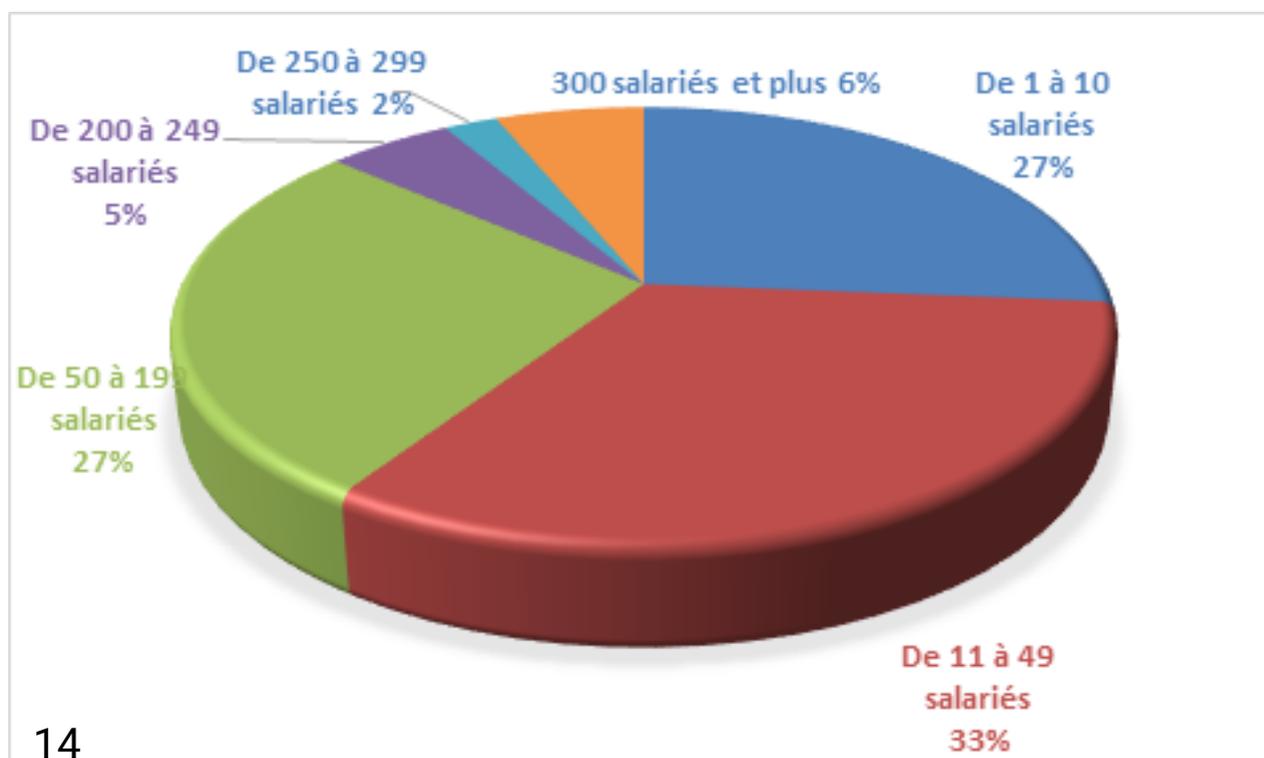


LES REPÈRES DE L'ACTIVITÉ MÉDICALE & TECHNIQUE

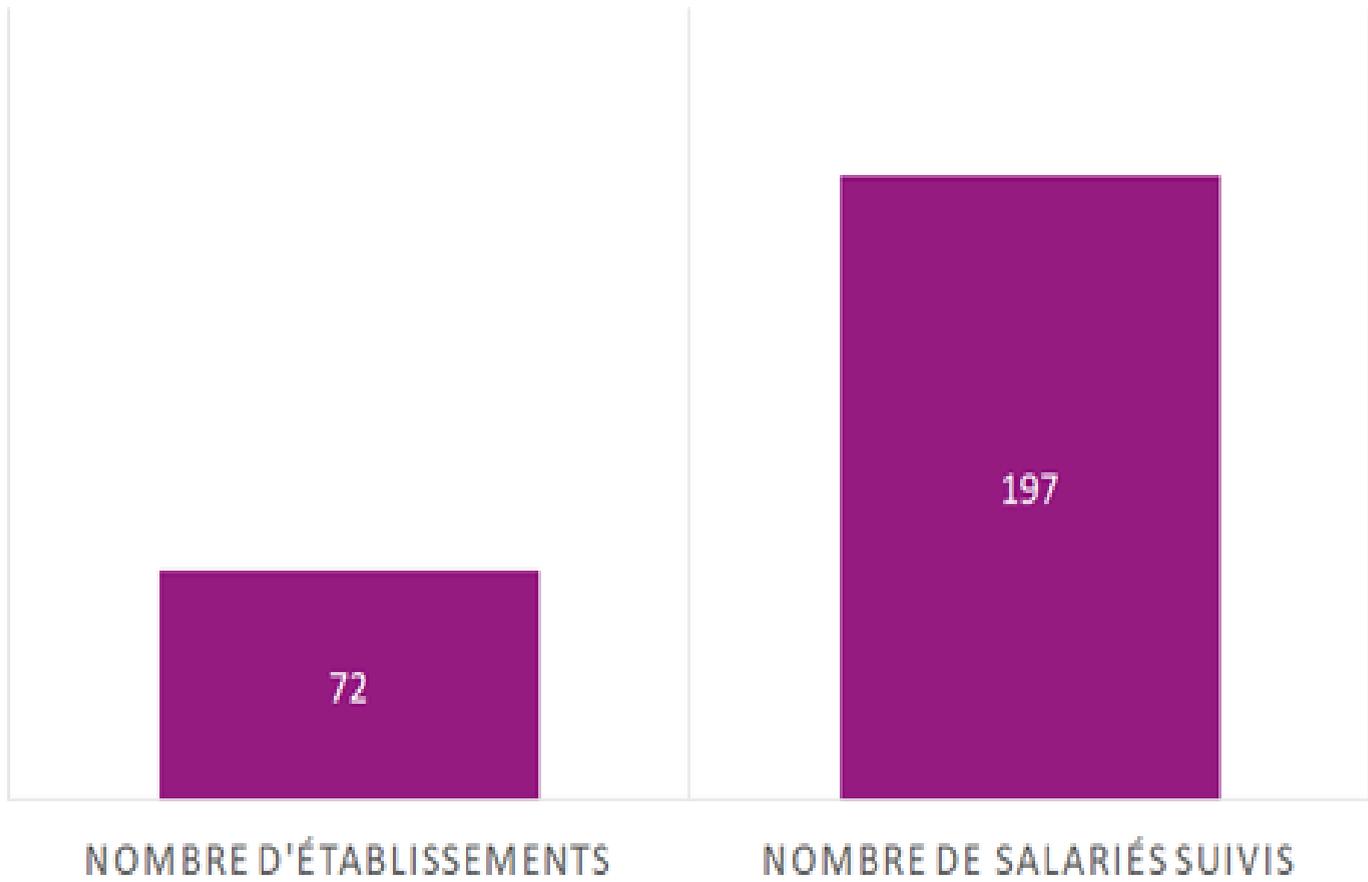
► Typologie des entreprises (par taille)



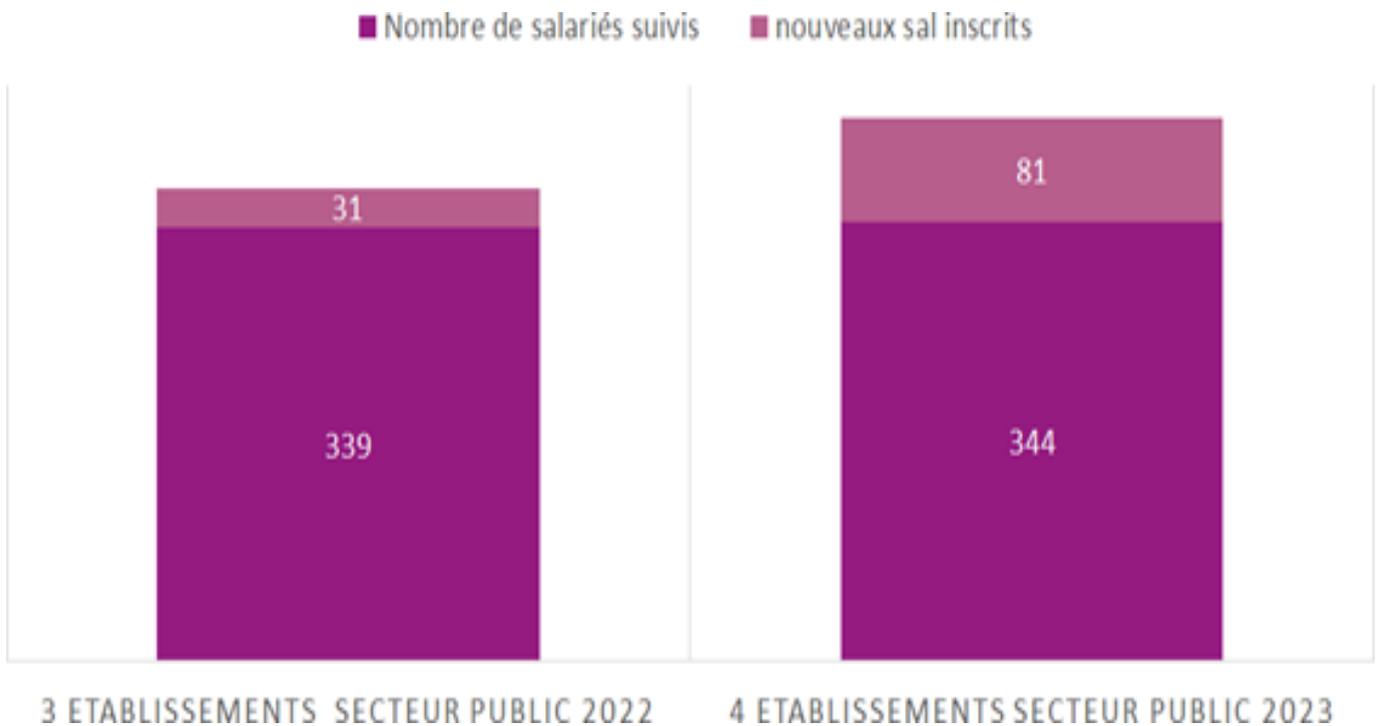
► Nombre de salariés suivis



▶ Adhérents hors secteur

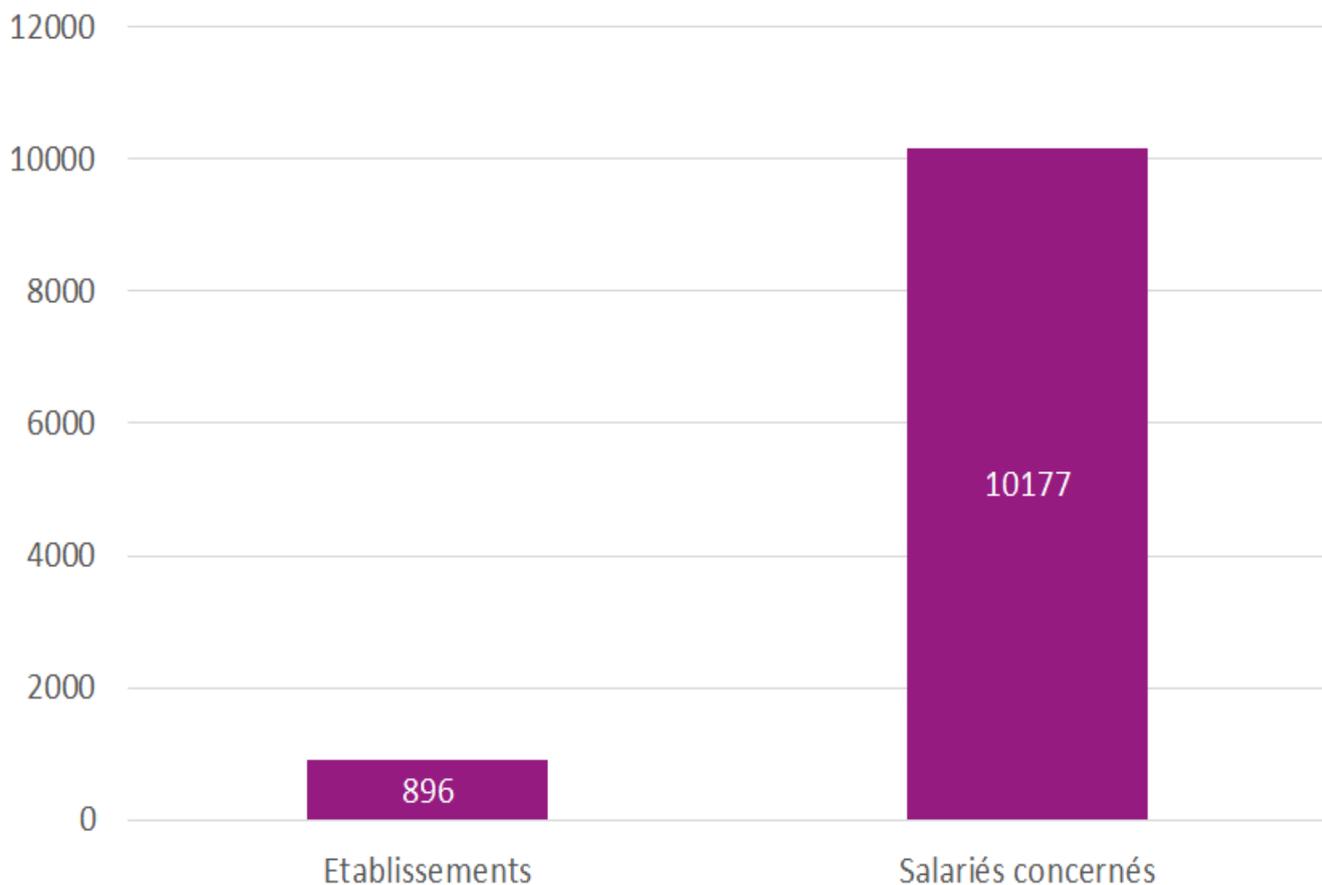


▶ Adhérents du secteur public



Prévention des risques professionnels

► Bénéficiaires d'une action de prévention primaire



La loi du 2 août et ses décrets d'application prévoient que chaque entreprise adhérente doit bénéficier d'au moins une action de prévention tous les 4 ans.

A l'ISTF, médecins du travail, infirmiers de santé au travail et I.P.R.P conseillent les employeurs, les salariés et réalisent des actions sur le milieu de travail.

Sur les quatre dernières années, ce sont 896 établissements et 10 177 salariés qui ont pu bénéficier d'une action soit un taux de couverture d'environ 75%.

En réalité, le taux de réalisation est supérieur car certaines entreprises ont été radiées des effectifs suite à cessation ou transfert d'activité.

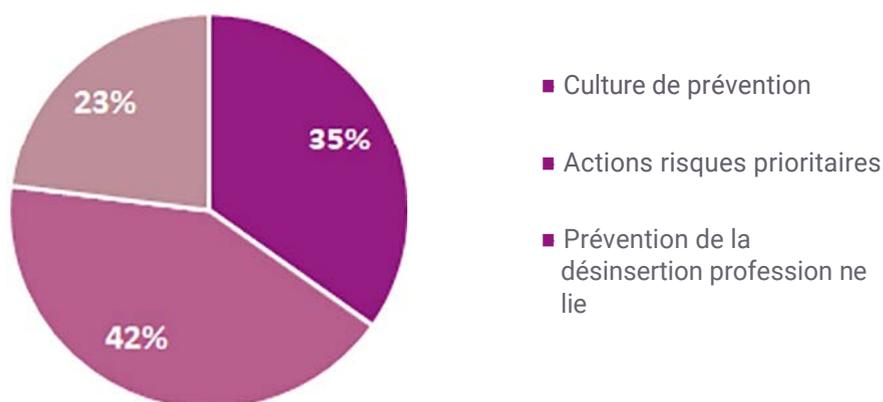
► Répartition des actions en milieu de travail entre les préventeurs (IPRP) et les infirmiers de santé au travail (IDEST)

761 Actions en Milieu de Travail réalisées :

- 224 réalisées par les IDEST,
- 321 réalisées par les IPRP,

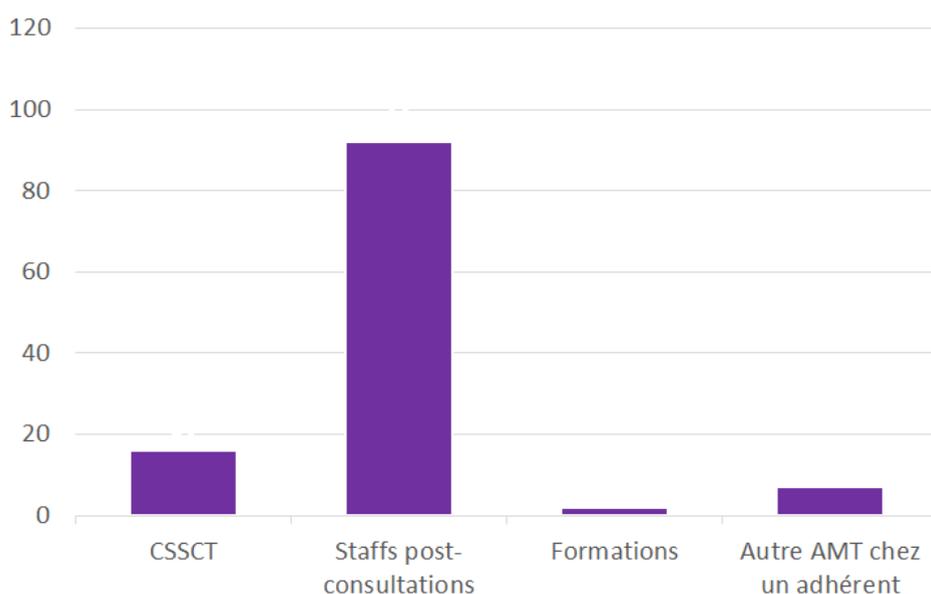
réparties dans 369 établissements distincts pour 5191 salariés ciblés.

► Répartition du nombre d'AMT



Les actions risques prioritaires sont les actions ciblées avec l'adhérent.

► Le tiers temps des médecins



Les médecins du travail participent aux CSST des entreprises et coordonnent la réalisation des actions en milieu de travail des infirmiers et des préventeurs.

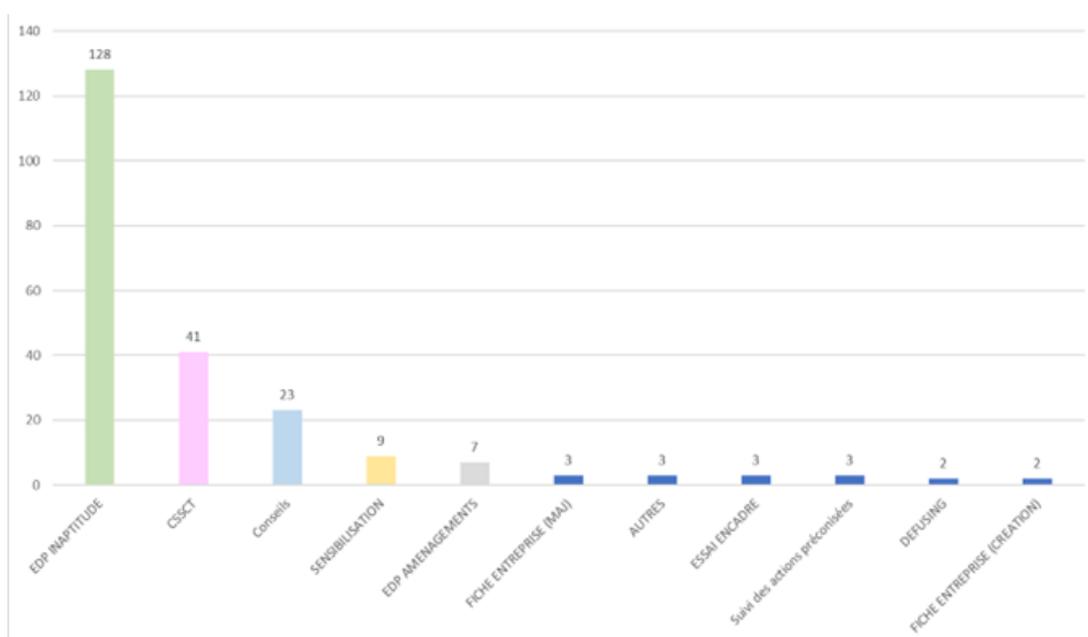
Prévention réalisées par les infirmiers

- 224 actions,
- 111 entreprises adhérentes,
- 2464 salariés concernés.

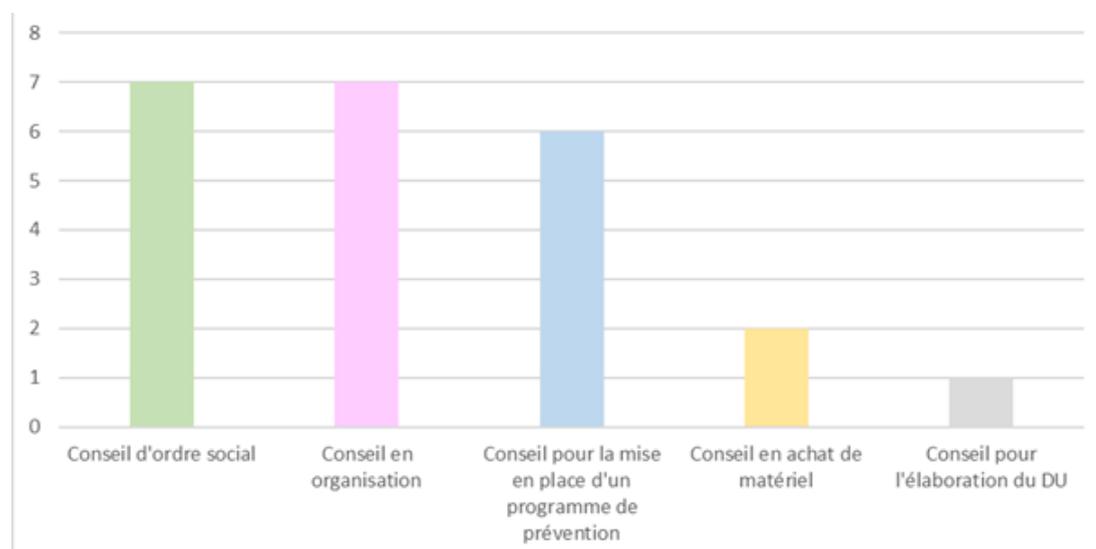


55% des AMT dans les entreprises de – de 50 salariés

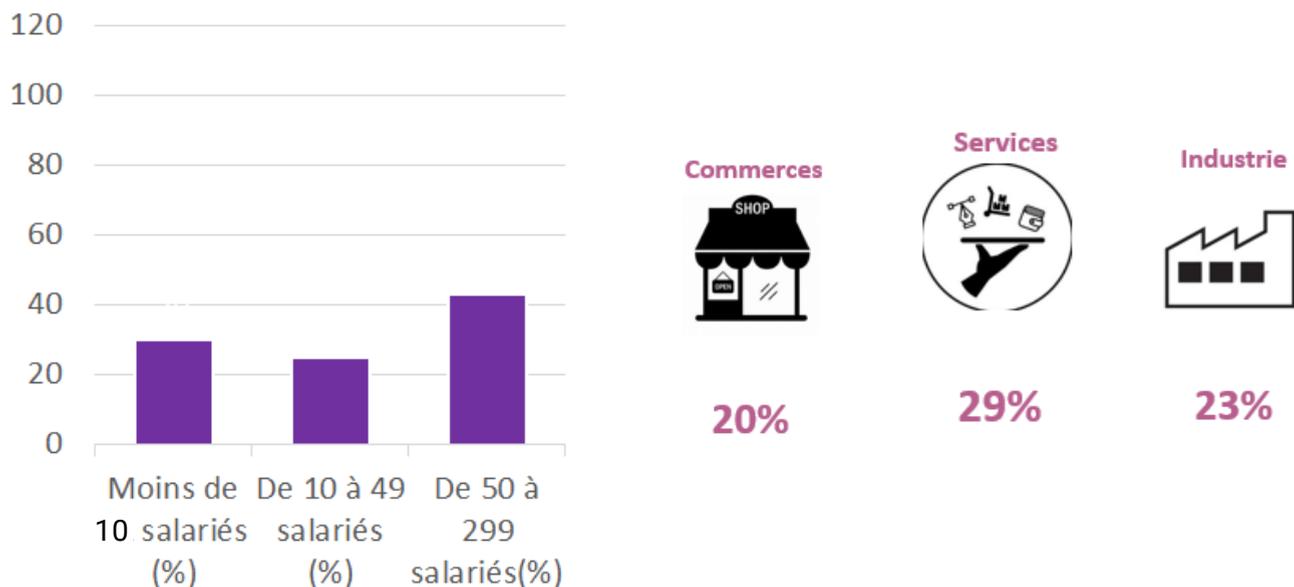
► L'essentiel de l'action en milieu de travail des infirmiers consiste en la réalisation d'étude de poste, la participation à des CSSCT, des conseils et des sensibilisations.



► Focus sur les conseils donnés



► Focus sur les adhérents où les infirmiers sont intervenus



Concernant les entreprises de moins de 10 salariés, les AMT réalisées sont quasi exclusivement des études de poste en vue d'inaptitude et des conseils sur la santé et la sécurité.

► Promotion de la santé publique : un nouvelle mission dévolue au SPSTI

Projet « C'est quoi la santé? »

- Sensibilisation sommeil : 13 salariés
- Sensibilisation hygiène bucco-dentaire : 25 salariés
- Sensibilisation tabac : 7 ateliers de 20 minutes regroupant de 25 à 35 salariés



► Participation des infirmiers de santé au travail dans les projets avec des partenaires institutionnels



Prévenir le risque de chute de hauteur



Prévenir la désinsertion et l'usure professionnelle et maintenir en emploi



Faire converger santé au travail et santé publique



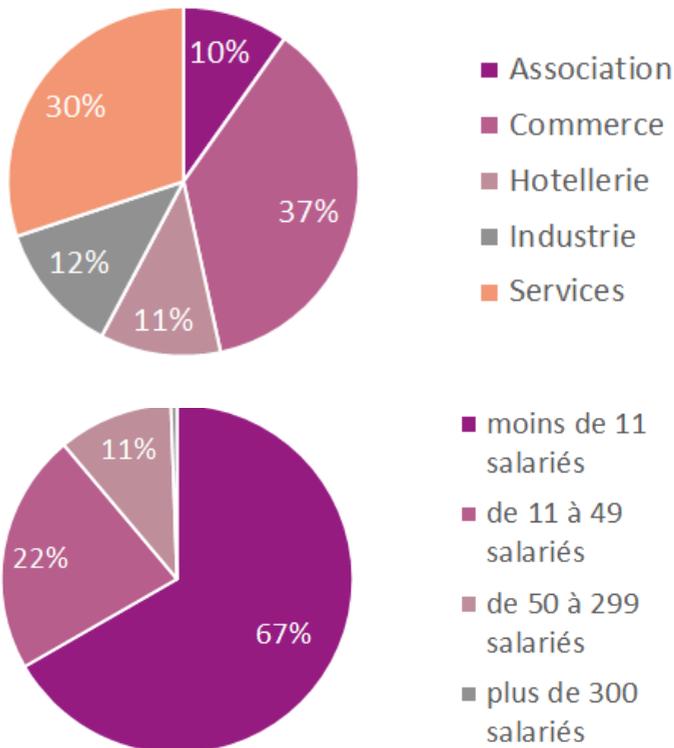
Améliorer la santé au travail des femmes



PRÉVENIR
LES RISQUES
PROFESSIONNELS

Synthèse de l'activité des IPRP 2023

► Répartition de l'AMT par secteur d'activité et par taille d'entreprise



89% des interventions ont concernées les adhérents de moins de 50 salariés et principalement les commerces services et industries.

► Points notables de l'activité des préventeurs

- 291 interventions en entreprise dont 65% pour l'établissement de la fiche d'entreprise
- 5 études de métrologie (bruit et éclairage)
- 23 conseils (aide DUER, réglementaires, EPI)
- 55 Sensibilisations (atelier Mon diagnostic Prévention, Risque routier, Bruit, nucléaire)
- 9 Participations à des CSSCT
- 1 defusing
- 10 Etudes de poste pour inaptitude

► Accueil des étudiants dans le cadre du service sanitaire des étudiants en santé : Sensibilisation au risque lié au bruit dans une entreprise d'agro-alimentaire

Beaucoup d'échanges sur leurs inquiétudes par rapport au niveau sonore auquel ils sont exposés.

Prise de conscience de l'importance de porter des bouchons d'oreilles.



Culture de prévention : Evaluer les risques

Depuis plusieurs années, l'ISTF avait pour objectif de réaliser la fiche d'entreprise de tous ses adhérents.

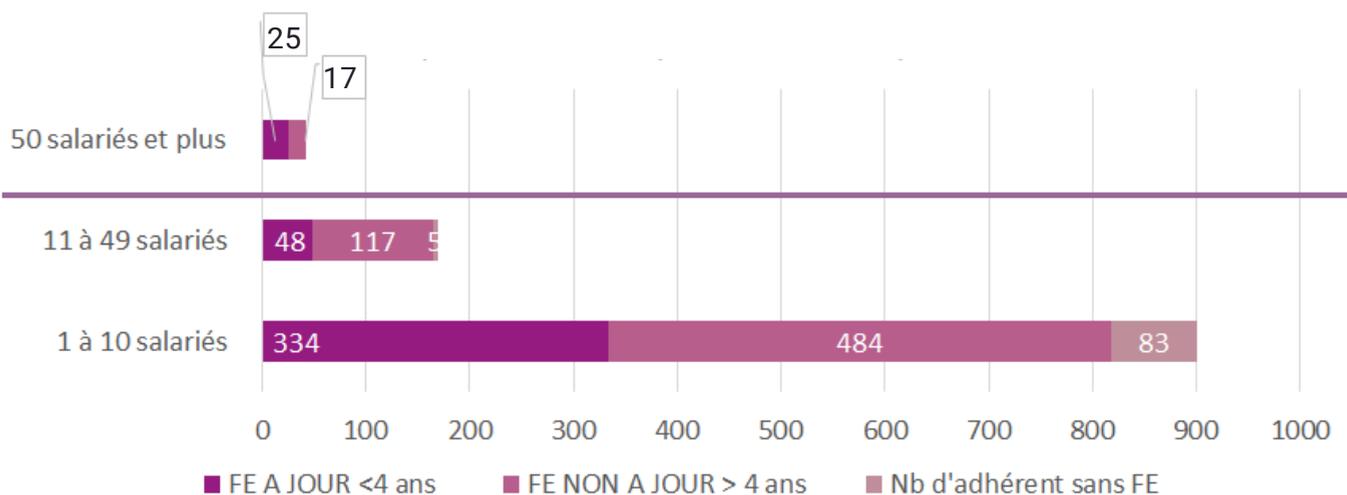
Ce document réalisé par l'équipe pluridisciplinaire recense les risques existants dans l'entreprises et les postes de travail concernés. Il permet d'adapter le suivi des salariés et les conseils de prévention donnés à l'employeur et au(x) salariés(s)

Il constitue une aide pour l'employeur dans l'évaluation des risques professionnels et la rédaction du DUERP, document unique d'évaluation des risques professionnels qui doit être établi par toutes les entreprises.

La loi du 2 août 2021 prévoit que désormais le Service de Prévention et de Santé au Travail doit mettre à jour la fiche d'entreprises tous les 4 ans.

Un état des lieux a été réalisé. Le graphique ci-dessous fait apparaître la typologie des adhérents couverts ou non par un fiche d'entreprise de moins de 4 ans.

► Répartition des FE par taille d'entreprise



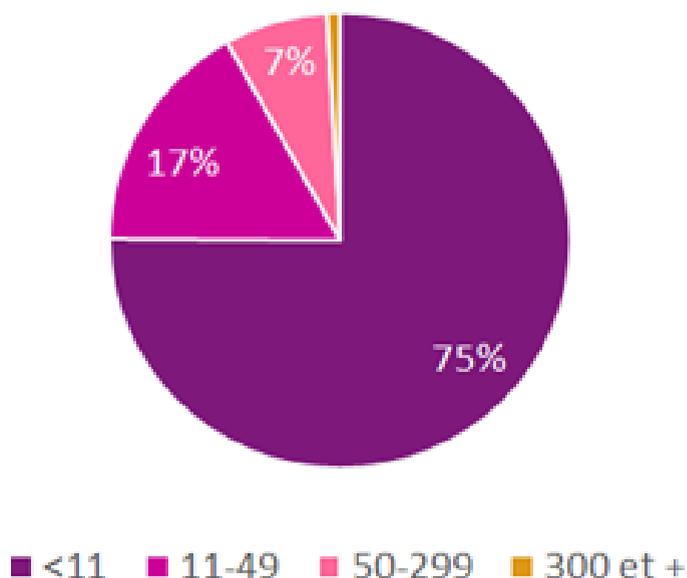
En 2023, 93%des adhérents actifs bénéficient d'une fiche d'entreprise.

Soit 1025 adhérents au total sur 1113 adhérents concernés et 10 695 salariés

- 407 Fiches d'Entreprises datant de moins de 4 ans (37%)
- 618 FE datant de plus de 4 ans (56%)
- 4739 salariés couverts par une fiche d'entreprise de moins de 4 ans
- 88 adhérents n'ont pas de fiche d'entreprise à ce jour dont 20 nouveaux adhérents (adhésion dans l'année)

En 2023, 221 fiches d'entreprises ont été créés (59%) ou mises à jour (41%)

► Nombre de FE par taille d'entreprise sur 2023



Pour réaliser la fiche d'entreprise, l'ISTF propose à ses adhérents d'utiliser l'outil numérique « Mon Diagnostic Prévention ».

L'adhérent peut y accéder par un lien figurant sur on espace adhérent.

Il complète une auto-évaluation des risques en 5 étapes puis un conseiller de prévention de l'ISTF vient en entreprise échanger avec l'employeur sur le plan de prévention à mettre en œuvre et édite la fiche d'entreprise.

L'employeur peut ensuite rédiger son Document Unique en s'appuyant sur les éléments de la fiche d'entreprise.

- 54 adhérents ont réalisé leur DUERP à l'aide de MDU en 2023 avec notre accompagnement

- L'employeur doit transmettre à son Service de Prévention et de Santé au Travail son DUERP
- 58 entreprises nous ont transmis un DUERP au 31/12/2023

ISTF **Mon diagnostic prévention**
Simplifiez votre démarche de prévention

Le diagnostic prévention est un nouveau dispositif pour mieux gérer votre démarche de prévention des risques professionnels, simplifier et rationaliser et faciliter en ligne sur votre ordinateur ou votre tablette, à travers l'outil collaboratif multi-utilisateurs vous et ISTF. Développé par votre service de santé au travail et réservé exclusivement à nos adhérents, son utilisation est gratuite dans votre collectivité.

Avec mon diagnostic prévention

- Je réalise en 5 étapes les étapes de la prévention dans mon entreprise
- J'accède à mon tableau de bord personnalisé
- J'échange avec les professionnels de l'ISTF
- Je bénéficie d'une offre de service adaptée

Découvrez en vidéo toutes les fonctionnalités du diagnostic sur la chaîne YouTube ISTF

1. Je complète le formulaire de connexion
2. Je remplis les 5 étapes de diagnostic



**PRÉVENIR
LES RISQUES
PROFESSIONNELS**

REDIGER MON DOCUMENT UNIQUE COMMENT FAIRE ?

MDP - MDU POUR **SIMPLIFIER VOTRE ÉVALUATION DES RISQUES**

1. Grâce à mon diagnostic prévention, j'évalue les risques de mon entreprise en 5 étapes.
2. Un expert de l'ISTF me rencontre, réalise la fiche d'entreprise et me donne des conseils en prévention.
3. Les informations collectées me permettent de compléter et d'obtenir mon document unique.
4. L'ISTF m'accompagne avec des services adaptés à mes besoins.

Vous ne savez pas par où commencer ? **SCANNER LE QR CODE**

Mon Diagnostic Prévention (En 6 étapes)

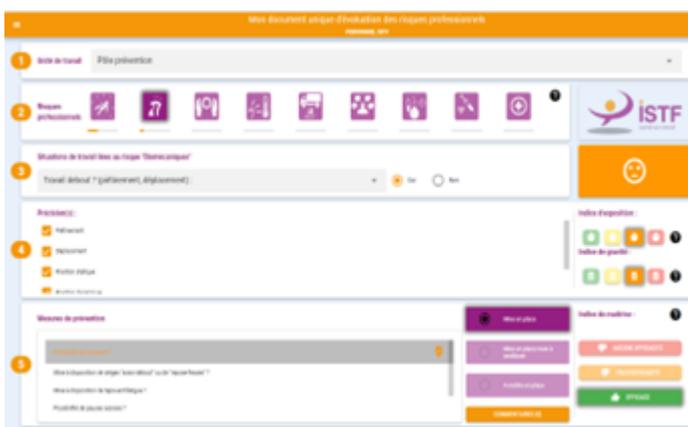
1. Votre structure + 2. Organisation + 3. Activités = 4. Prévention + 5. Risques professionnels = 6. Votre tableau de bord

6. Valeur d'un membre de l'ISTF pour accompagnement et réalisation de la fiche d'entreprise = Fiche d'entreprise

Mon Document Unique (DUERP)

6bis et + : Document Unique d'évaluation des risques professionnels + Plan d'actions = DUERP et Plan d'actions

Besoin d'assistance ?
Contactez-nous soit par mail soit par téléphone
mondagnostic@istfecamp.fr ou 06 82 34 83 13 - 06 33 21 26 29



Comment utiliser MON DIAG sur le portail adhérent de l'ISTF ?

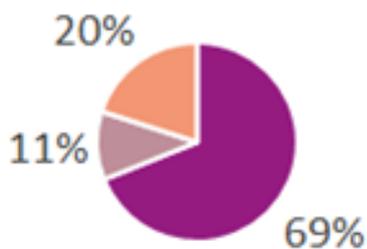
Ateliers à distance ou en présentiel

Culture de prévention PRST4

3 réunions plénières et 2 réunions sous-groupe de travail

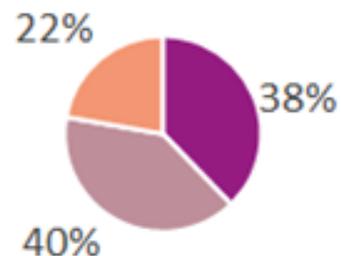
- Réalisation d'une enquête régionale auprès des adhérents TPE/PME des différents services afin de connaître le taux de couverture du document unique et d'identifier si les entreprises ont nommé un référent santé sécurité.
- 45 adhérents ont répondu à l'enquête.

Disposez vous d'un document unique ?



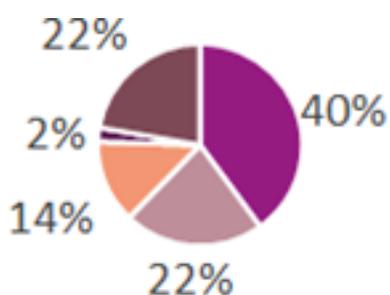
■ oui ■ non ■ sans réponse

Avez-vous désigné en interne un salarié compétent ?



■ oui ■ non ■ sans réponse

► Taille des entreprises qui ont répondu à l'enquête



■ 1 à 9 salariés ■ 10 à 49 salariés
■ 50 à 299 salariés ■ Plus de 300 salariés
■ sans réponse

Mise à jour de l'infographie à destination des adhérents DUERP-plan d'actions visant à promouvoir les actions des services de santé au travail qui sera annexé au rapport de fiche d'entreprise.

La prévention, des bénéfices pour mon entreprise

ÉCONOMIQUE



- ✓ Diminuer les coûts liés aux accidents du travail et maladies professionnelles
- ✓ Gagner en productivité
- ✓ Préserver le savoir-faire des équipes

*La prévention est rentable
1 € investi = 2 à 4 € d'économie**

*Source OSHA

HUMAIN



- ✓ Améliorer les conditions de travail
- ✓ Soutenir la motivation et l'implication de tous
- ✓ Préserver la santé physique et mentale

SOCIAL



- ✓ Réduire l'absentéisme et le turnover
- ✓ Développer la satisfaction au travail
- ✓ Préserver l'image de l'entreprise

2 incontournables



Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels



La Fiche d'Entreprise

Prêt à vous lancer ?

Contactez votre Service de Prévention
et de Santé au Travail



www.prst-normandie.fr/partenaire



► Projet « risque routier »

- Sensibilisation de 110 salariés,
- Taux de satisfaction supérieur à 3,5/4.

Journées de la sécurité routière au travail
Du 22 au 26 mai à l'ISTF
15 Rue de l'Inondation
76400 FÉCAMP

Inscrivez-vous :
www.istfsecamp.fr

#SécuritéRoutièreAuTravail

ISTF
SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE
GOUVERNEMENT

JOURNÉE DU RISQUE ROUTIER AU TRAVAIL

13 octobre

SAINT-VALERY-EN-CAUX

9 Rue Ernest Follin

A gagner 2 places pour un stage de conduite Centaure*

*Sur tirage au sort

L'ISTF partenaire des Journées de la sécurité routière au travail

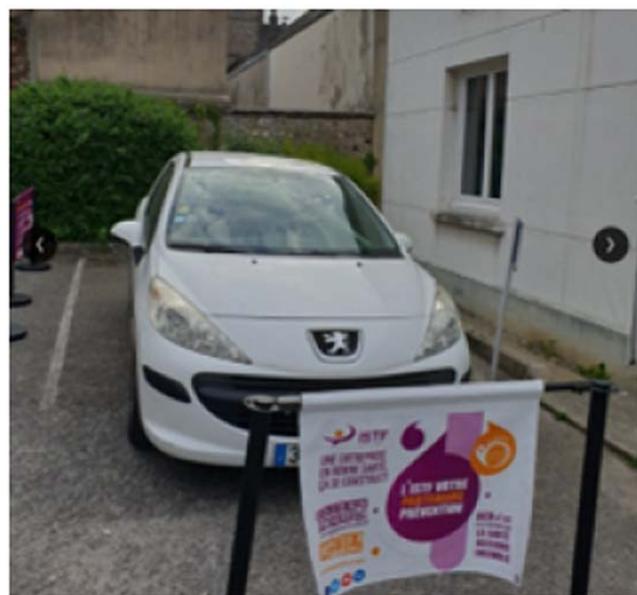
Fécamp

Depuis plusieurs années maintenant, l'Interentreprises de sécurité au travail de Fécamp (ISTF) est partenaire des Journées de la sécurité routière au travail. Cette année, l'ISTF met au rendez-vous ces journées, qui ont pour objectif de sensibiliser les travailleurs au danger de la route, se soit les femmes du 22 au 26 mai dernier. Elles ont été l'occasion de rappeler que le risque routier reste à ce jour la principale cause de décès au travail. En 2021, 454 personnes ont trouvé la mort soit dans un trajet domicile-travail soit durant l'activité professionnelle.

Toute la semaine, les équipes de l'ISTF ont animé plusieurs ateliers et mis l'accent de façon ludique sur le risque que représente la route. Résultat, près d'une centaine de personnes sensibilisées.

En plus des sensibilisations aux risques liés à la consommation de substances psychoactives, à la fatigue physique, aux sources de distraction au volant ou à l'entretien de son véhicule, les salariés ont pu également bénéficier d'un dépistage d'éventuels troubles visuels ou auditifs.

Le risque routier reste la cause principale de décès au travail.



Projet Prévention des Risques liés aux Rayonnements ionisants en INB

- 38 sensibilisations ont été réalisées auprès de 111 nouveaux embauchés DATR.
- Réalisation du recyclage de la formation PCR. Le projet s'est finalisé au 31/12/2023.

Projet QVCT PRST4

- Participation au Groupe de Travail PRST4 QVCT. Participation à 5 réunions groupe de travail, 6 réunions sous-groupe de travail.
- Le 20 juin s'est tenu la matinée spéciale QVCT, ainsi que la semaine QVCT du mois de juin.
- Création de 4 lettres d'informations trimestrielles sur différentes thématiques à destination des adhérents.
- Refonte de l'autodiagnostic QVCT.



Voici le lien: <https://www.auto-diag-qvct.fr/>

43 interventions en entreprises dont :

- 17 analyses du risque chimique
- 13 conseils
- 4 études de poste / mesures de l'exposition
- 1 fiches d'entreprise
- 1 étude de poste pour inaptitude
- 2 Accompagnements risque chimique
- 3 Sensibilisations risque chimique
- 2 CSSCT



Une partie du temps de 2023 a été consacrée à la mise en place du plan d'action en corrélation avec le nouveau référentiel qualité des services de santé au travail (AFNOR- SPEC 2217) :

- Mise à jour ou création de nouveaux documents (procédures, processus, tableaux de bord...) conformément aux exigences de la certification.
- Intégration du groupe de travail régional PRESANSE des responsables qualité



Création d'un escape Game Risque chimique pour support de sensibilisations

→ 222 salariés ont participé sur 42 sessions

2 accompagnements dans la prévention du risque chimique avec mesures au poste en partenariat avec la CARSAT

Projet risque chimique

Le GT 4 du PRST 4 est scindé en 4 sous-groupes :

- Amiante
- Risques chimiques
- Conteneurs
- Ventilation



L'ISTF participe aux sous-groupe risques chimiques et ventilation, pour lesquels les objectifs sont :

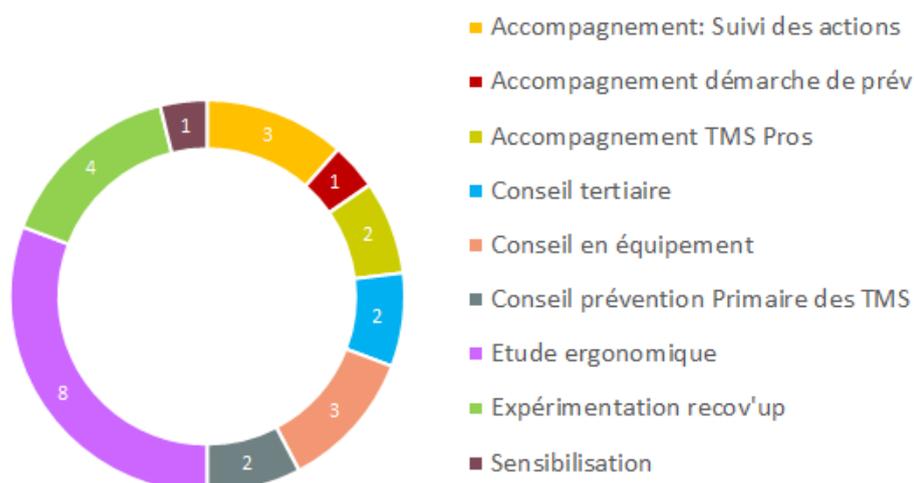
- De sensibiliser les TPE/PME au risque chimique en créant un support de sensibilisation et en déployant les outils recensés au PRST3
- D'accompagner les entreprises dans la prévention des PSES (poussière sans effet spécifique) dans un cadre de poly-expositions.
- D'aider les entreprises à optimiser la ventilation des locaux.

Le PRST 4 chimie c'est aussi : 25 réunions (en présentiel ou visio) et des productions.

L'ergonome

26 interventions ergonomiques (hors prévention de la désinsertion professionnelle) dans 23 entreprises différentes, concernant 1329 salariés.

De la prévention primaire secondaire et tertiaire (toutes interventions confondues : interventions ergonomiques et prévention de la désinsertion professionnelle).



► Co-développement Recov'up

Le Service a participé au développement de l'application Recov'Up créée par un médecin du sport et un kinésithérapeute.

A l'origine, il s'agit un programme d'exercices simples destiné à combattre les premières douleurs musculo-squelettiques et prévenir l'installation de douleurs chroniques, l'application s'est enrichie :

- d'exercice de prévention selon le type d'emploi occupé,
- d'un système d'autodiagnostic du risque de désinsertion professionnelle.



► Lancement de Recov'up le 28/09/2023 par un webinaire



WEBINAIRE

Découvrez Recov'up
L'application de santé des entreprises

28 SEPTEMBRE 9H



Revoir le
webinaire

En 2 mois:

- 116 inscrits,
- 5 actions de sensibilisation à l'activité physique en entreprise, soit 448 salariés.

► Remise de prix

Pour promouvoir Recov'up, un défi a été lancé à nos adhérents. Des entreprises adhérentes ont été invitées à l'expérimenter en participant à un jeu concours. Nicolas CORDIER de chez Keolis, Jean-Baptiste JEANNE de chez Saveurs & Traditions, et Sophie IVET de l'EHPAD Les Pâquerettes ont su se démarquer par leur engagement.



Ils ont ainsi remporté des prix, qu'ils ont reçus de la part du président Benoît DAGUENET, témoignant de leur implication.

Téléchargez l'application

PRÉVENIR
LES RISQUES
PROFESSIONNELS



TMS dans le PRST4

La tournée de présentation du PRST4 a commencé le 30/03/2023 à Saint-Lô sur le thème des TMS. En tant que pilote de l'action, l'ergonome de l'ISTF était présente à cette matinale

A l'ISTF le PRST4 c'est aussi :

- 13 groupes de travail + pilotage.
- Cahier des charges, création du contenu et du jeu du serious game, story board du motion design.

Demandes de dotations exceptionnelles auprès des partenaires institutionnels pour :

- Création d'un serious game,
- Création d'un motion design sur le télétravail.



PRST4
PLAN
RÉGIONAL
SANTÉ
AU
TRAVAIL
NORMANDIE
2021 - 2025

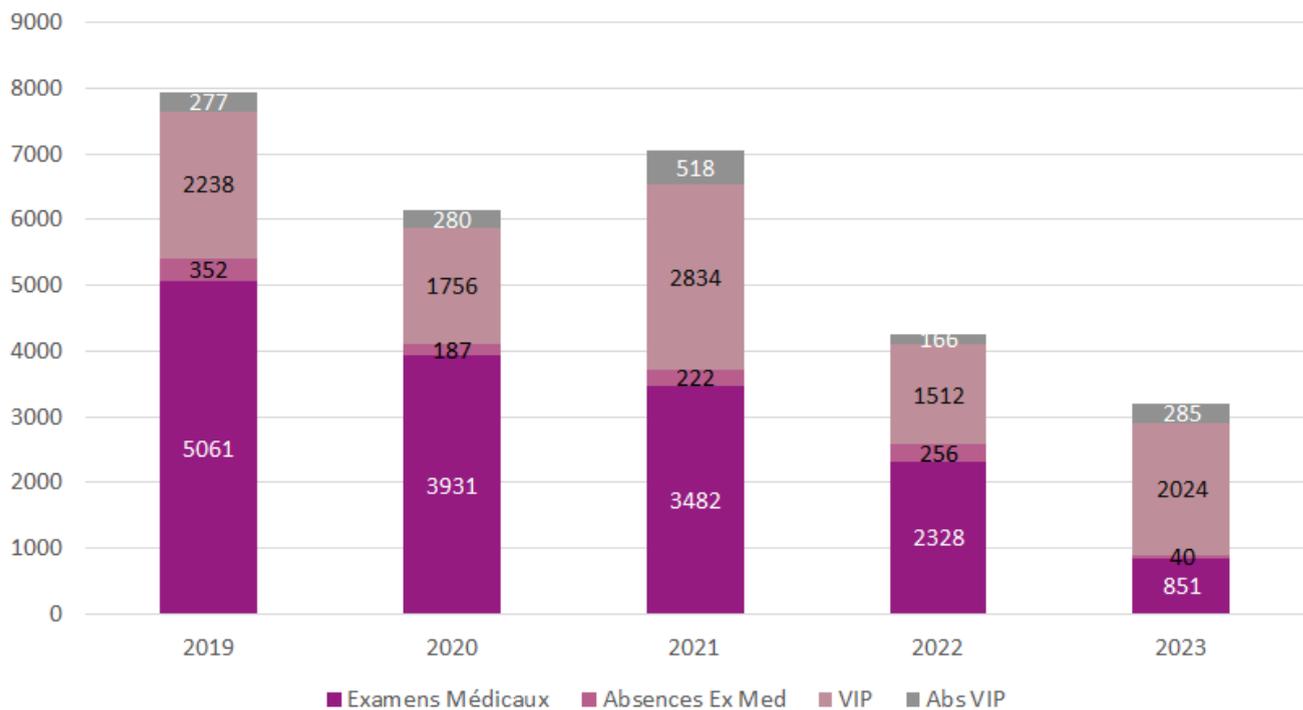
30 mars
2023
10h - 12h30

à Saint-Lô
58 rue Lycette
Darsonval
Pôle Agglo 21



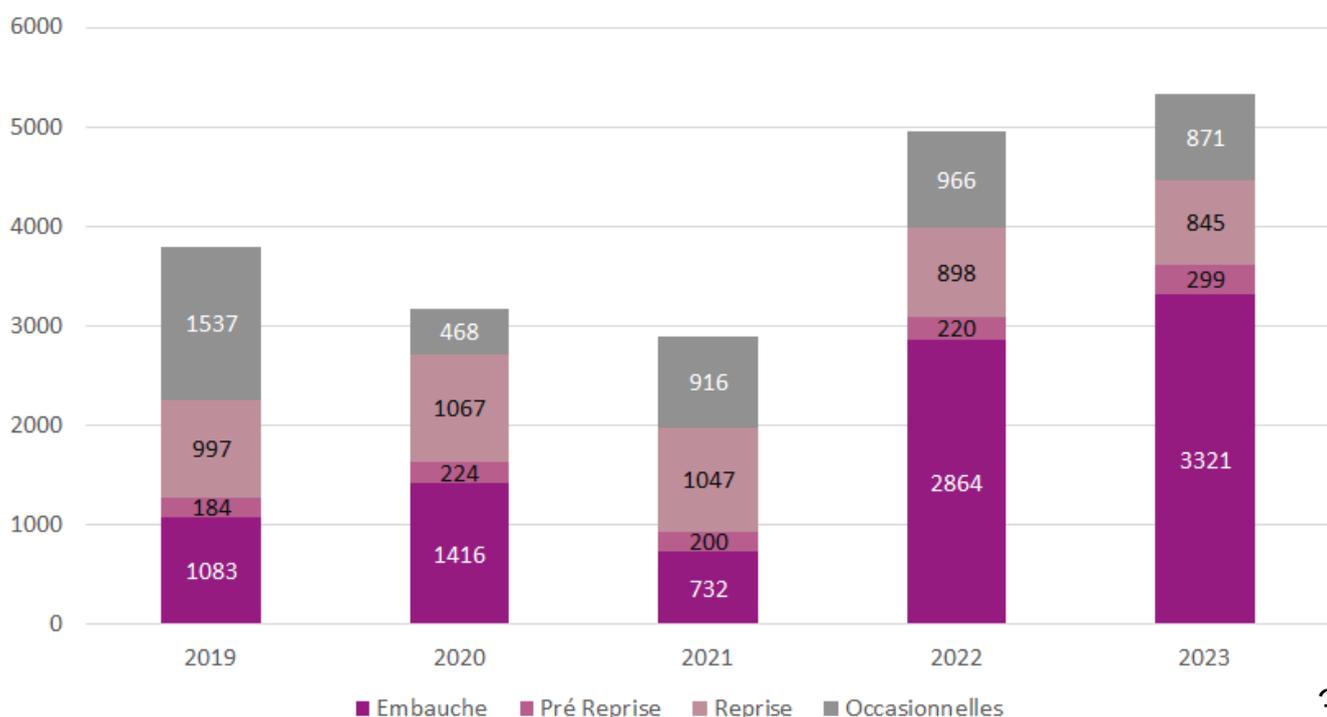
Synthèse de l'activité des professionnels de santé 2023

2875 Rendez-vous de suivi en santé au travail périodique 2023

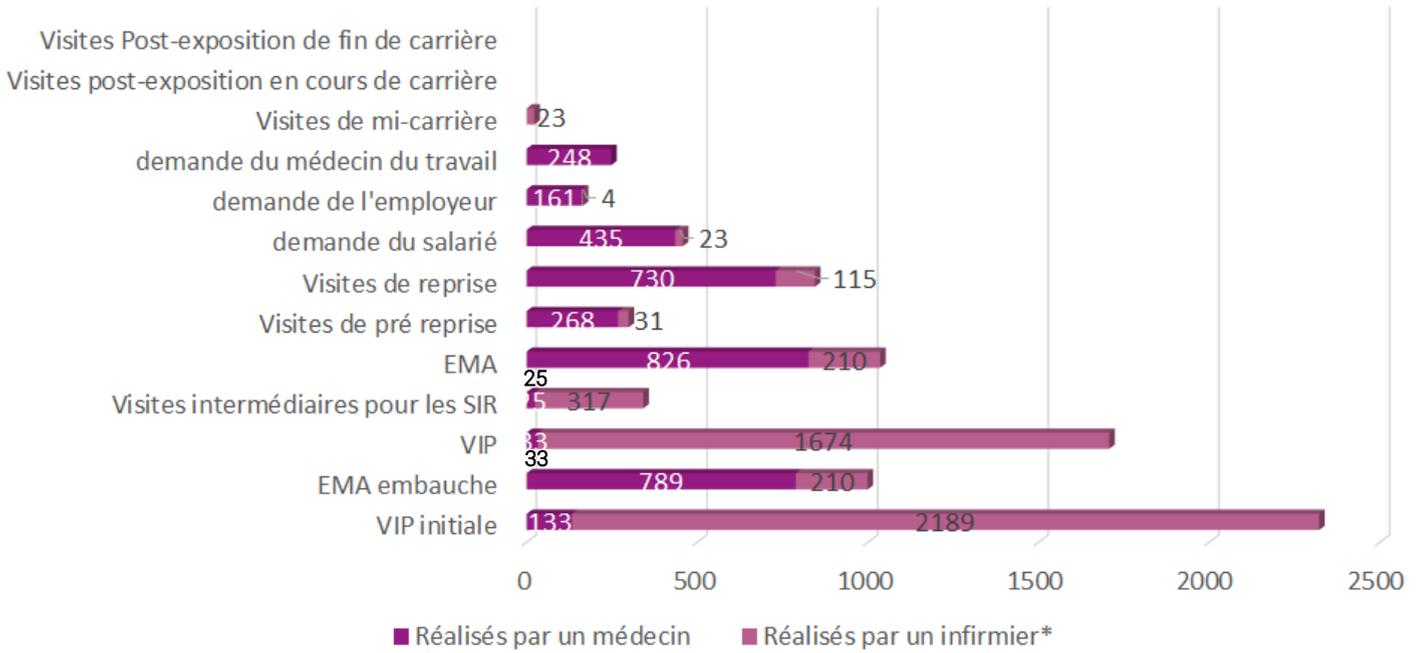


Le suivi de santé non périodique devient prépondérant dans l'activité des professionnels de santé

5336 Rendez-vous de suivi en santé au travail non périodique 2023

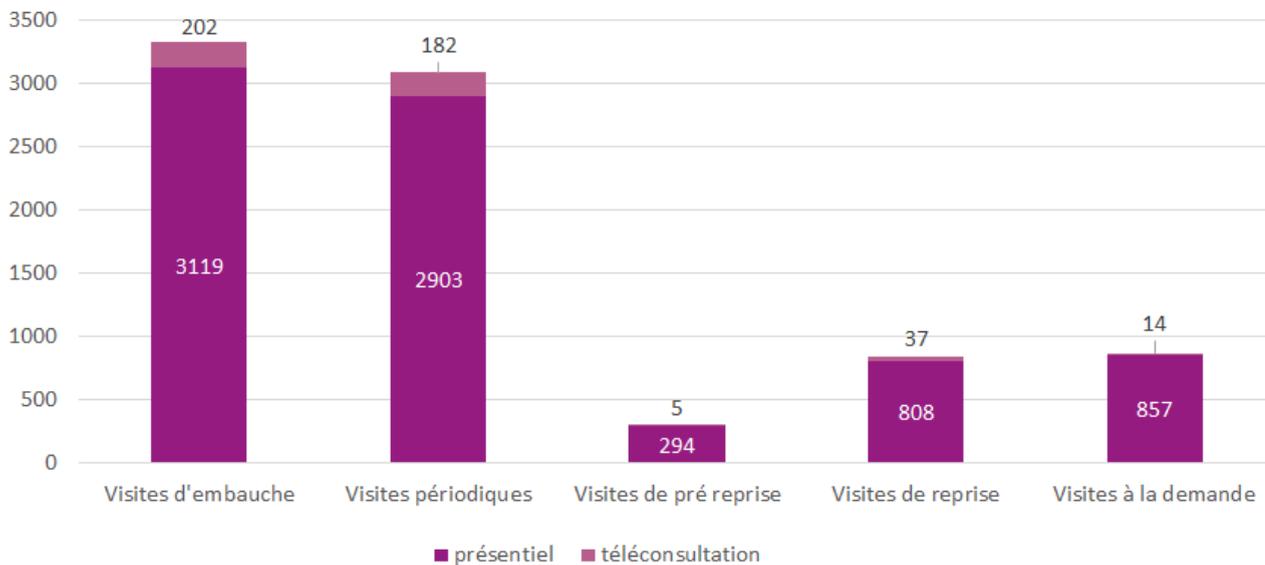


► Répartition du suivi de santé 2023 par type de rendez-vous



23 visites de mi carrière en 2023(nouveauté réglementaire)

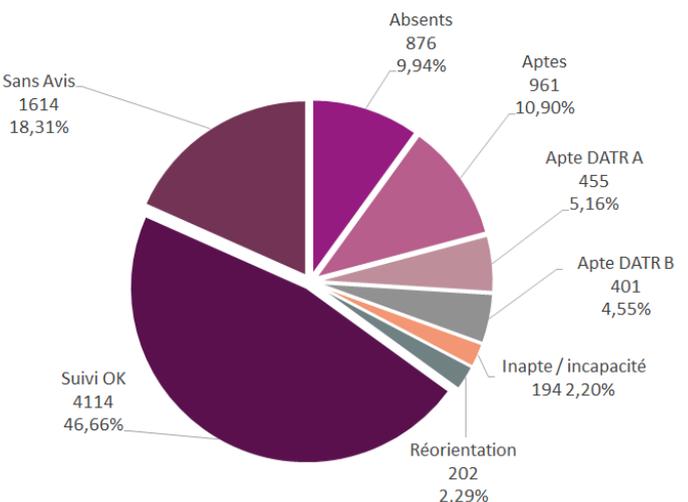
► Mode de visite et motifs des rendez-vous médical



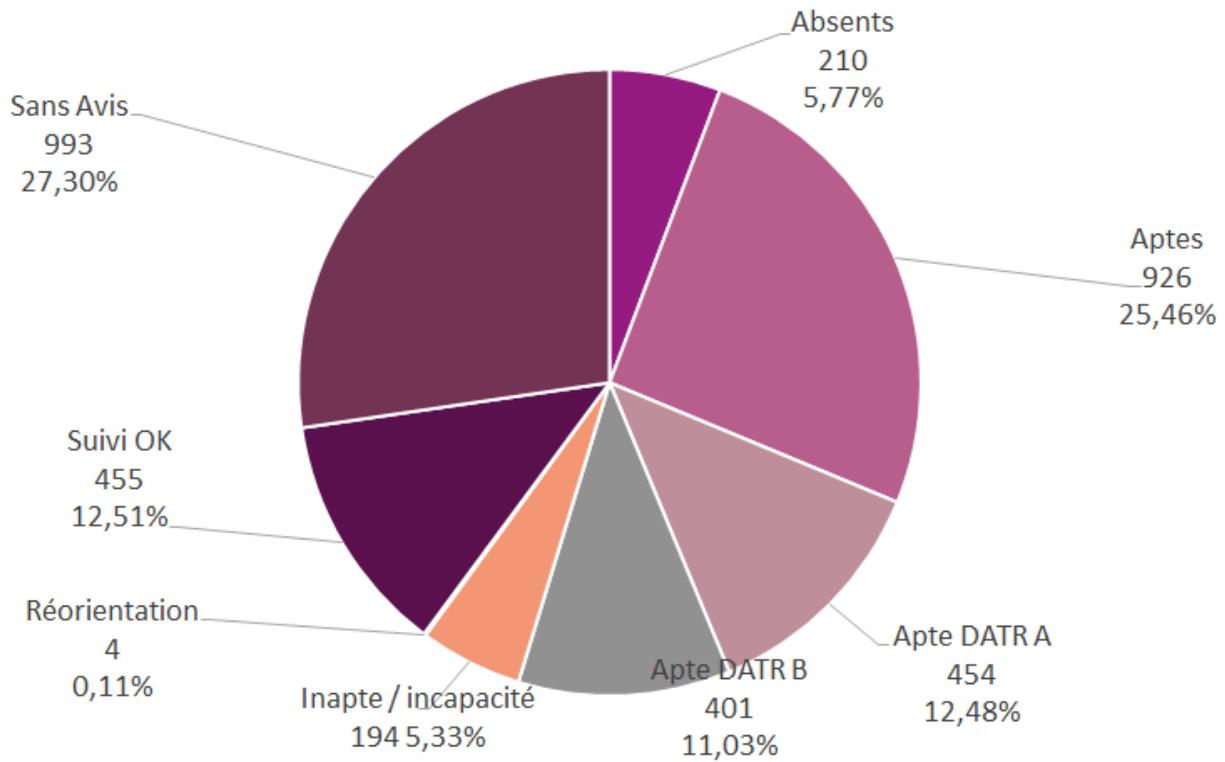
ASSURER LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

► Conclusions médicales des professionnels de santé

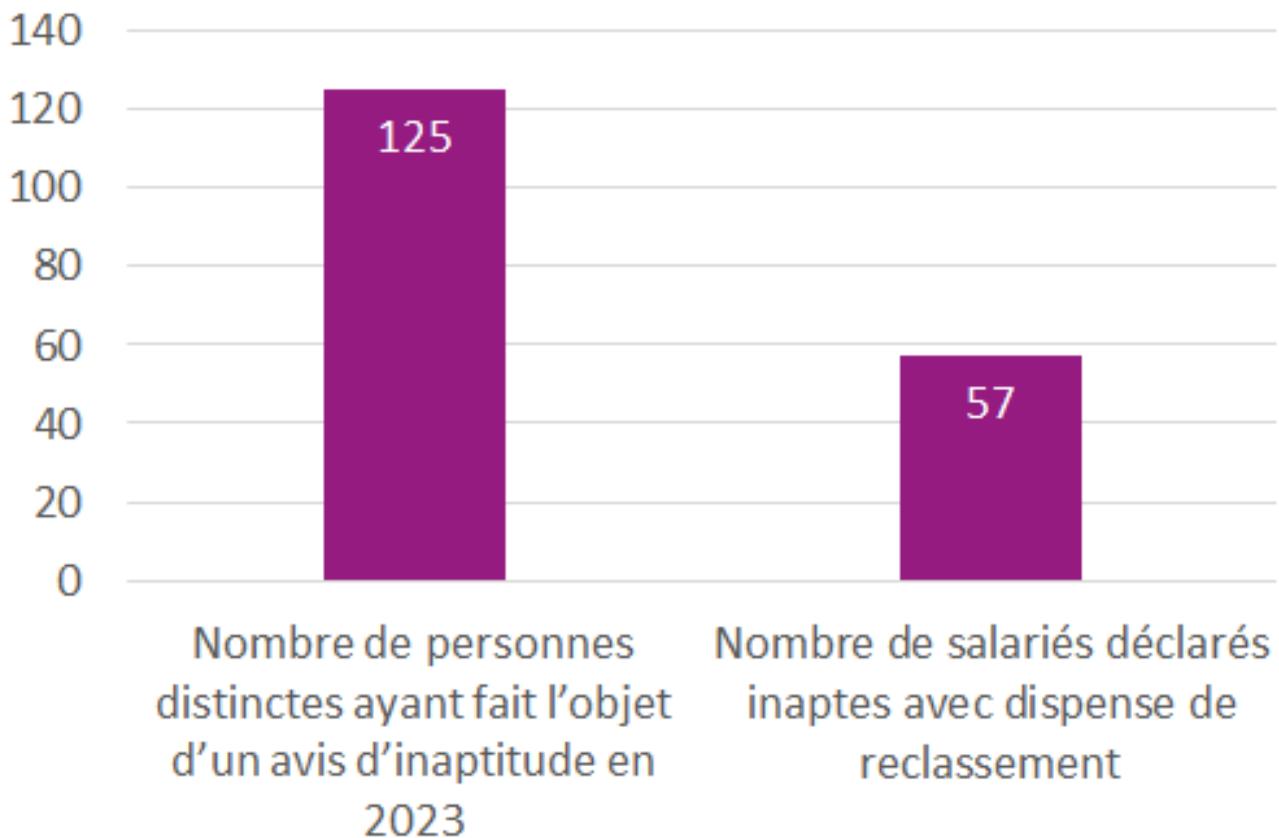
359 avis avec aménagement de poste ont été rendu par les médecins du travail.

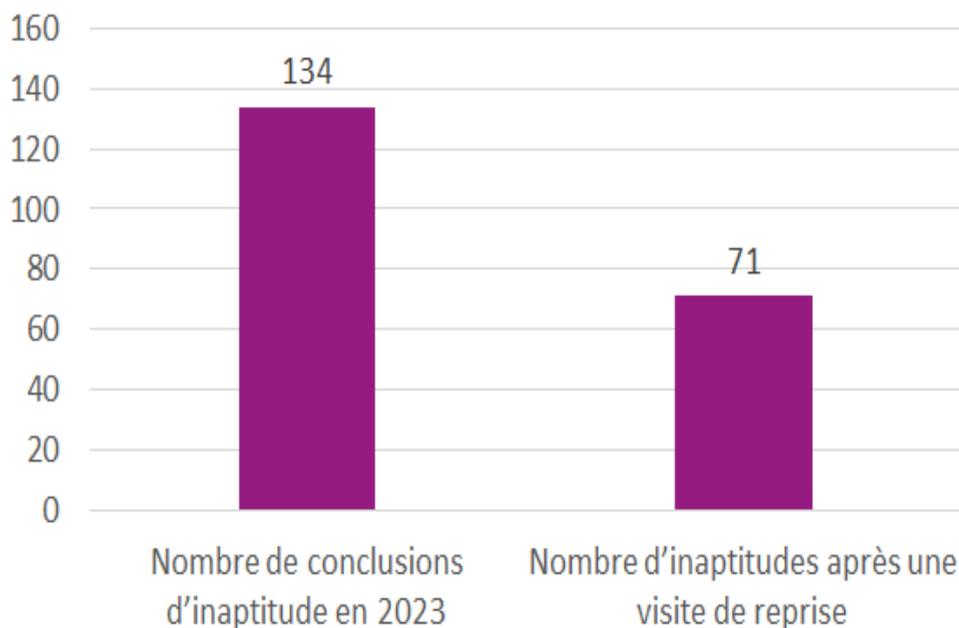


► Conclusions médicales examens des médecins du travail



► Inaptitude





► Examens complémentaires (2023)

- 4125 examens complémentaires ont été prescrits
- 3293 examens complémentaires ont été réalisés en interne

► Rendez-vous programmés dans les délais

Nombre de visites ou examens médicaux	A réaliser en 2023	Programmés dans les délais réglementaires en 2023	Réalisés en 2023	Taux de réalisation
SI/SIA - Visites d'embauche	2397	2193	2193	91%
SIR - Visites d'embauche	1261	1021	1021	81%
Apprentis - Visites d'embauche	206	206	206	100%
Visites de reprise	841	799	841	105%

5% hors délai

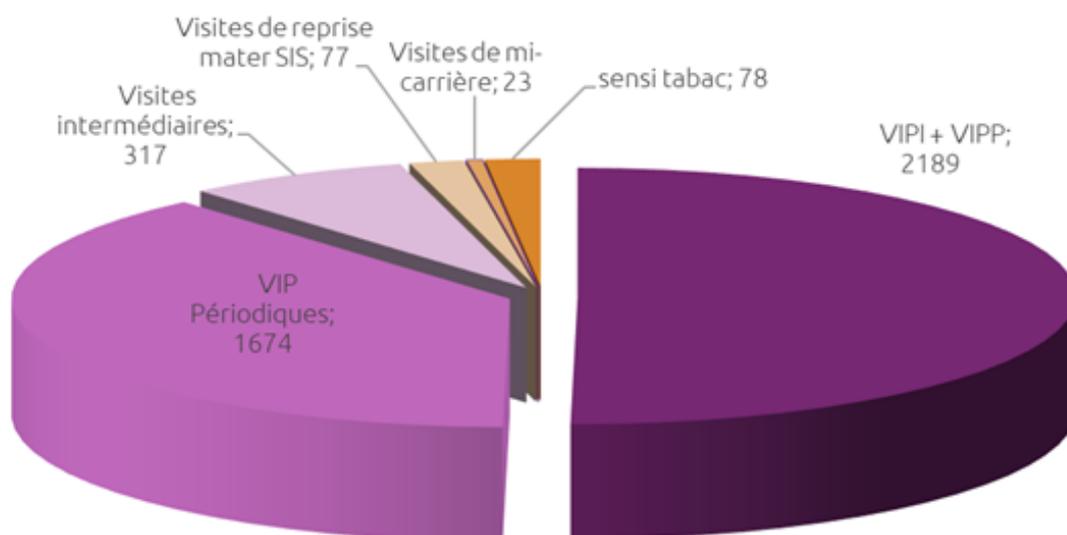
Synthèse de l'activité médicale des infirmiers

4786 actes en 2023 dont :

- 52 double motifs,
- 512 expérimentations,
- 4310 actes,
- 14,12% absentéisme.

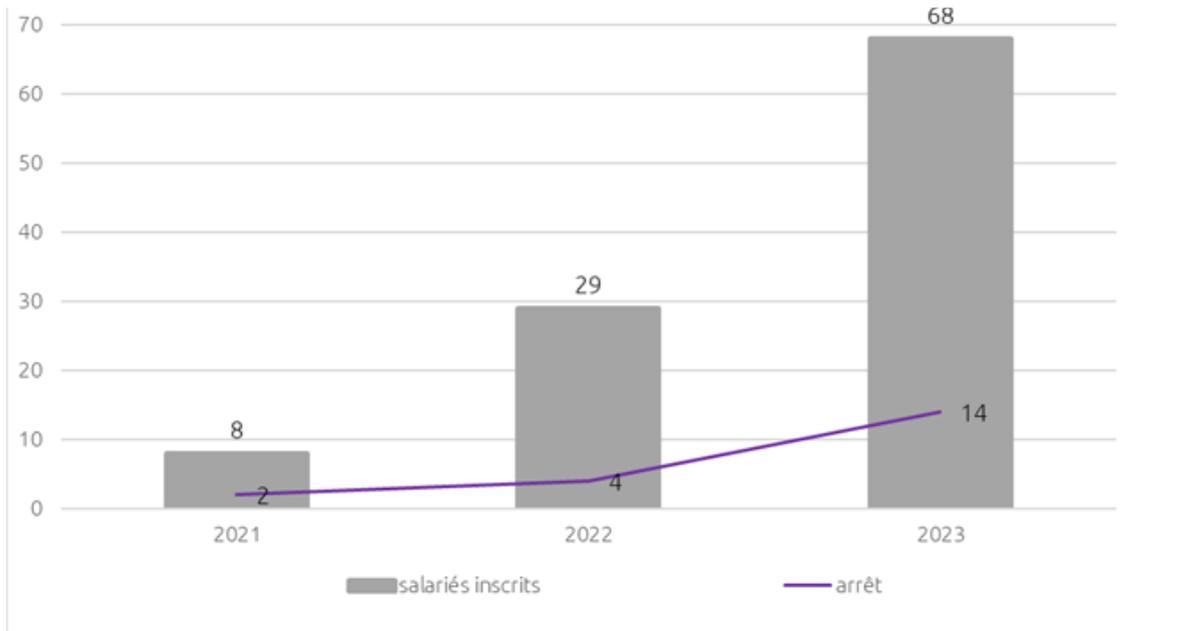
Utilisation du double motif de consultation.

Lors d'un rendez-vous de suivi de santé, le professionnel de santé peut utiliser deux motifs de rendez-vous, par exemple réaliser une visite périodique en même temps que la visite de mi-carrière.



Parcours nouveau souffle

► Progression du parcours nouveau souffle sur 3 ans



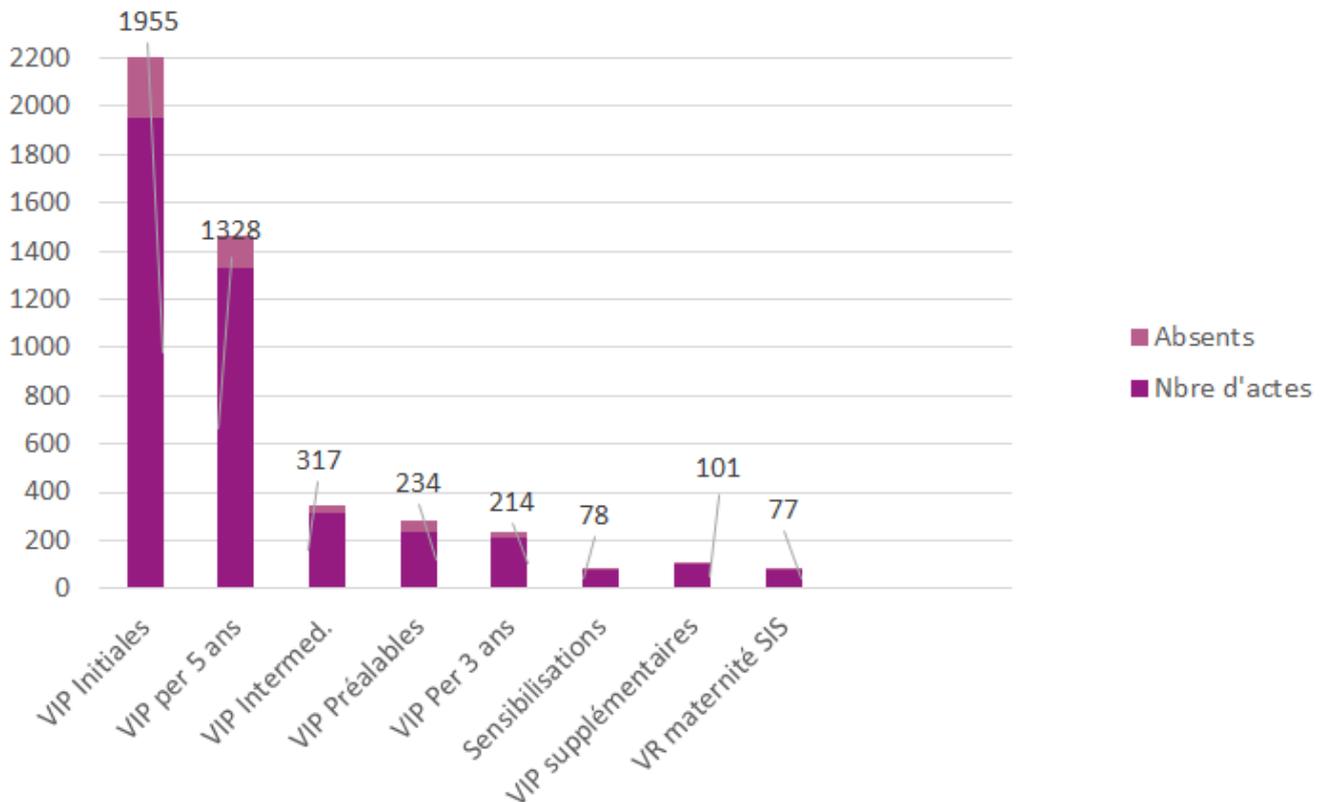
«Je suis contente j' ai arrêté le tabac. Merci à vous!
Votre aide m'a été précieuse. Je ne pensais pas y
arriver si facilement.
Il est vrai que j' étais bien motivée»
Participante au programme Nouveau Souffle

ASSURER LE SUIVI
INDIVIDUEL DE L'ÉTAT
DE SANTÉ

Le parcours nouveau souffle aide à arrêter de fumer en quatre étapes. Il commence par des conseils personnalisés d'une infirmière en santé au travail. Ensuite, une séance de sophrologie aide à gérer le stress, suivie par une séance d'hypnose pour modifier la perception du tabac. Enfin, un rendez-vous avec une diététicienne offre un coaching nutritionnel adapté



► Le suivi individuel de santé réalisé par les Infirmiers de santé au travail en 2023



Il est constaté une augmentation d'environ 10% du nombre d'actes par rapport à 2022 correspondant à la montée en charge de Cédric MOUQUET suite à son embauche.

Si nous faisons un focus sur les salariés reconvoqués par secteur, nous pouvons retrouver la répartition suivante :

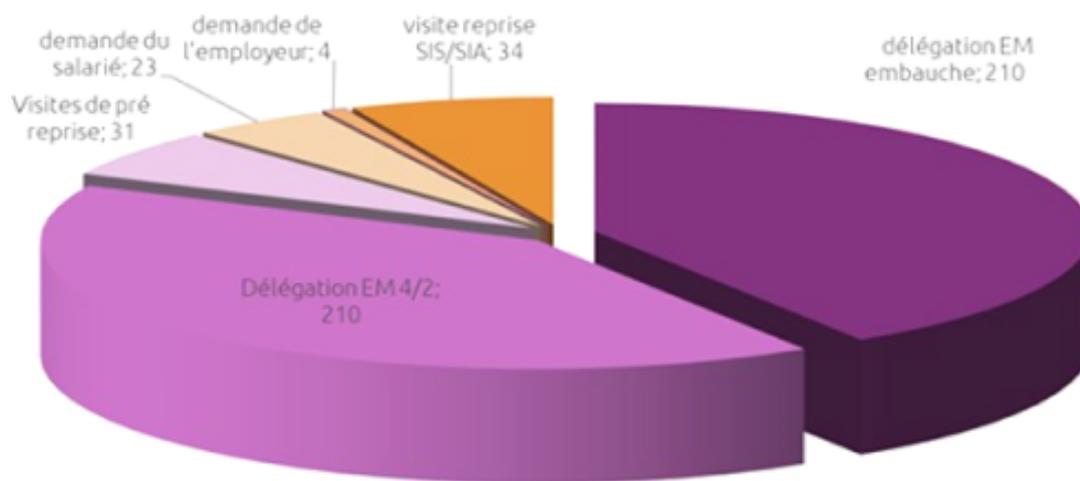


L'absentéisme aux rendez-vous infirmier reste trs élevée (pres de 15%)

Expérimentation visites non périodiques

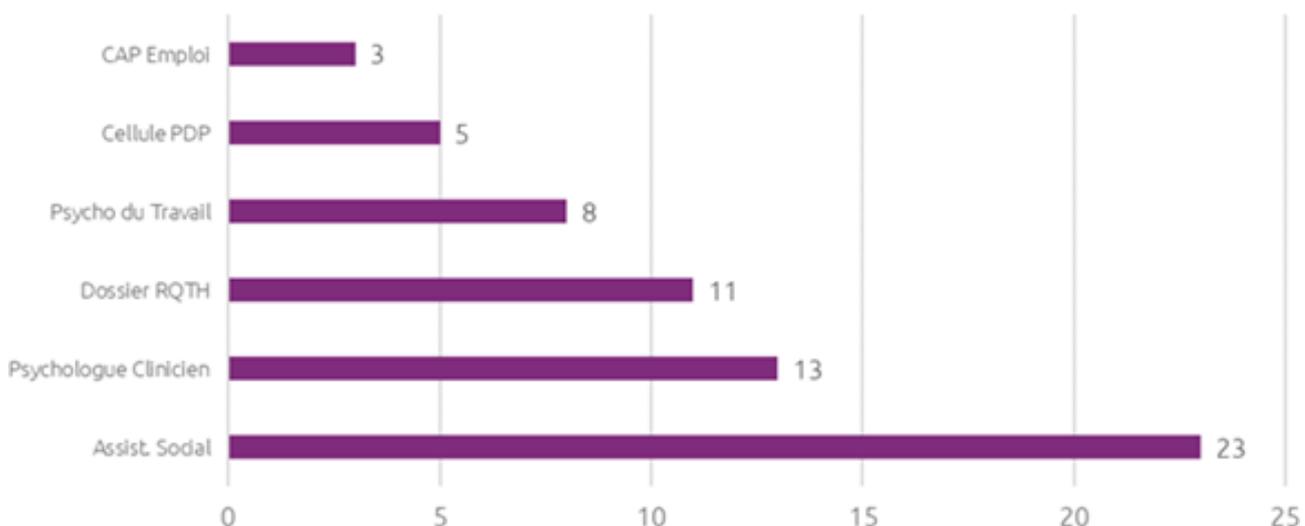
Face à un manque de temps médical ponctuel, un dispositif expérimental utilisant les leviers de délégation permis par la loi du 2 août 2021, a été mis en place du 18/09/2023 au 31/12/2023 (qualification des demandes) :

- 431 demandes de visites non périodiques traitées par les IDEST,
- 124 visites déléguées au IDEST,
- • 307 visites faites par les MDT.



ASSURER LE SUIVI
INDIVIDUEL DE L'ÉTAT
DE SANTÉ

► Orientations PDP/Maintien en Emploi suite aux expérimentations



La prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

Dans un contexte de vieillissement de la population active et de prévalence des maladies chroniques, le maintien en emploi ne se limite pas aux salariés en arrêt de travail : il s'envisage tout au long du parcours professionnel. C'est pourquoi nous parlons de prévention du risque de désinsertion professionnelle. Le médecin du travail est l'acteur pivot de cette mission. Il est entouré de son équipe pluridisciplinaire afin d'identifier les freins et les leviers permettant d'influencer positivement le pronostic professionnel du salarié.

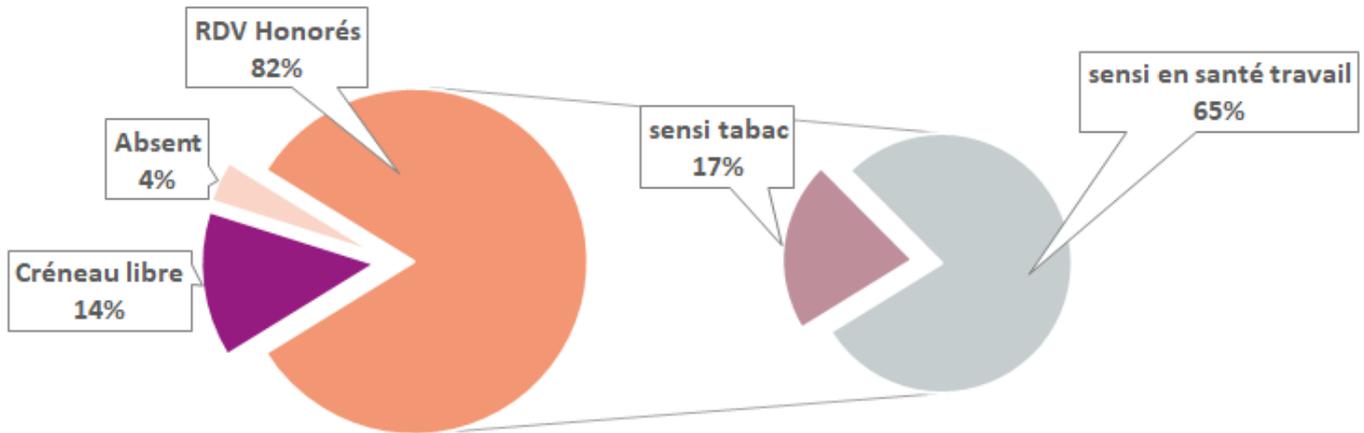
Diététicienne – Nutritionniste

L'impact du travail sur l'alimentation (horaires décalés, température ambiante, activité physique et sédentarité à la tâche, espace de prise des repas etc...) ainsi que les enjeux de l'alimentation pour la santé globale et la performance au travail à court et moyen terme – l'ISTF développe son offre en nutrition.

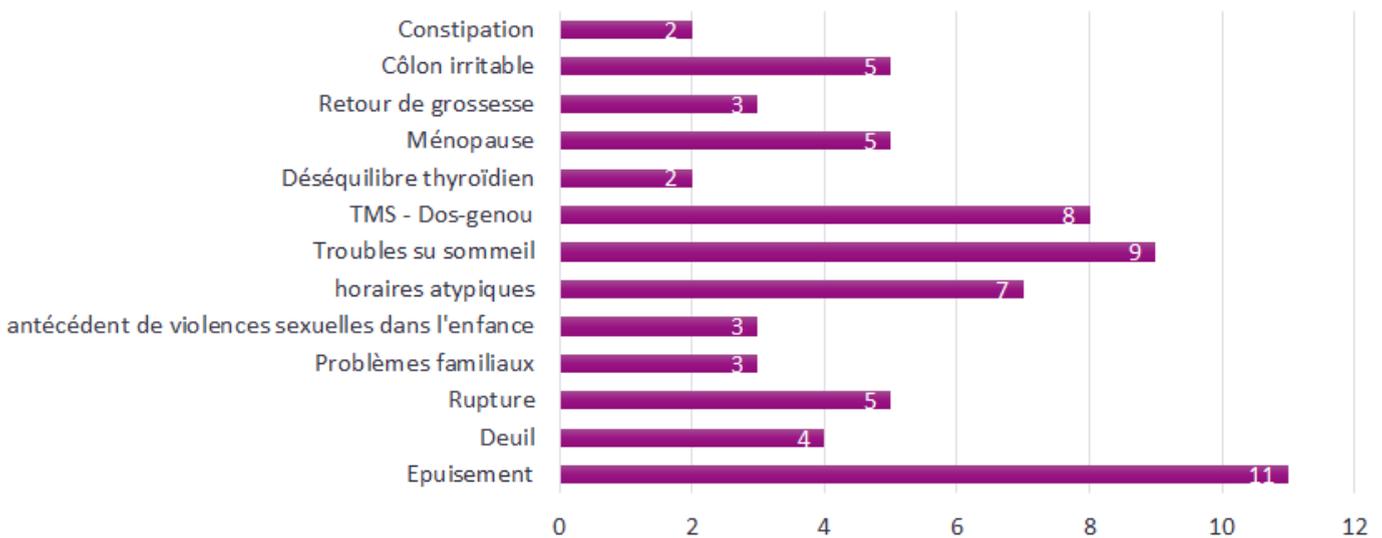


Scannez le QR code et retrouvez la patate et la banane !

► Répartition des RDV



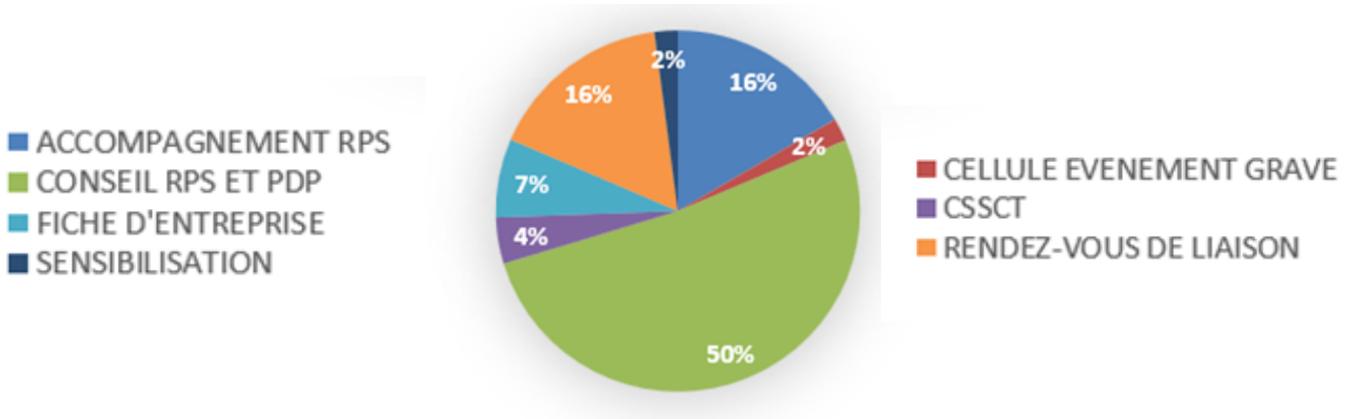
► Problèmes repérés



Les modalités d'accompagnement relèvent d'une approche relationnelle qui permet l'expression de la capacité à changer, par le salarié. Il s'agit de faire émerger ce qui lui est prioritaire. L'entretien se fonde sur l'utilisation intégrée d'outils hérités de la tradition rogérienne (reflets, résumés, questions ouvertes, valorisation) et d'autres (analyse transactionnelle, communication non violente, etc.). Il s'appuie sur les motivations intrinsèques du salarié, sur ses valeurs et ressources personnelles pour augmenter la probabilité d'un changement de comportement favorable à sa santé.

Perspective 2024 : le 2ème RDV sera proposé pour les salariés qui le demandent.

► 44 Actions en milieu de Travail



Contribution à 3 Groupes de Travail du PRST4 :

- Prévention des Risques Psychosociaux (RPS) – 50%
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) – 31%
- Santé des femmes au travail – 19%

Contribution à 2 projets de service :

- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- Santé du dirigeant

► Consultations Individuelles de Soutien Professionnel – CISP :

Les premières Consultations Individuelles de Soutien Professionnel ont été réalisées.

A destination des salariés en mal-être / en souffrance dans leur quotidien professionnel, elles peuvent être proposées par tout membre de l'équipe (médecin du travail et IDEST lors des visites par exemple), ou peuvent être demandées par les acteurs de l'entreprise eux-mêmes (employeurs, salariés).

Dans tous les cas, le médecin du travail référent est informé

Après une phase de mise en place au cours du premier semestre (mise en procédure, test, définition du cadre en pluridisciplinarité, déploiement...), 54 CISP ont eu lieu sur le reste de l'année. Cela représente 40 salariés bénéficiaires.

Ces consultations s'intègrent tant dans une logique de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) que dans celle des Risques Psycho-Sociaux (RPS).

Psychologue clinicienne

71%

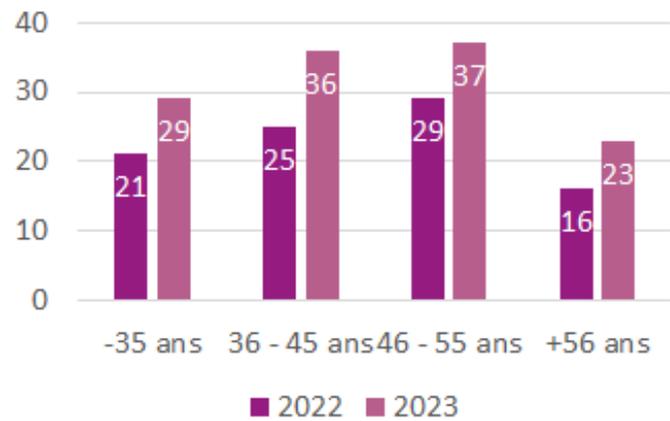
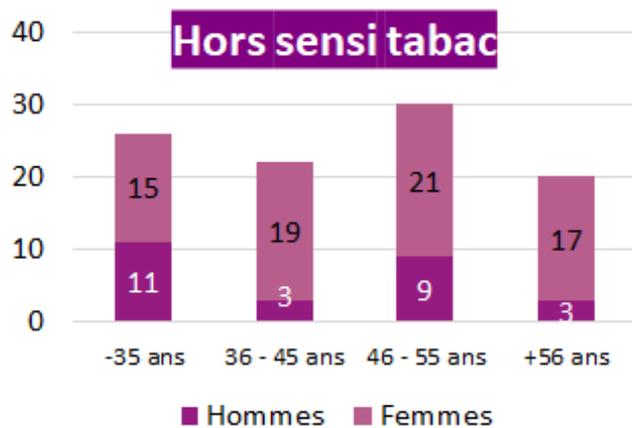
(60 % en 2022)



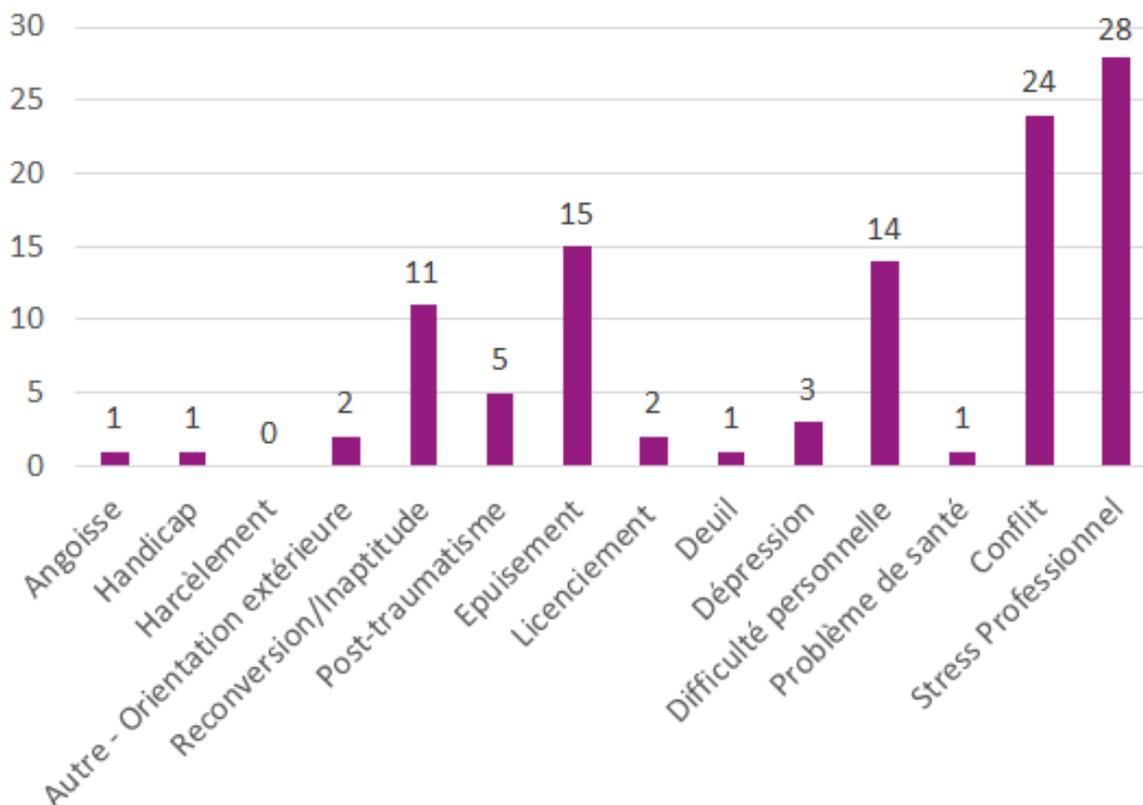
29%

(40 % en 2022)

- Augmentation du nombre de prise en charge
- Toujours une majorité de femme
- La tranche d'âge 36-55 ans est toujours sur-représentée.



► Type de demandes (125 en 2023 vs 91 en 2022)

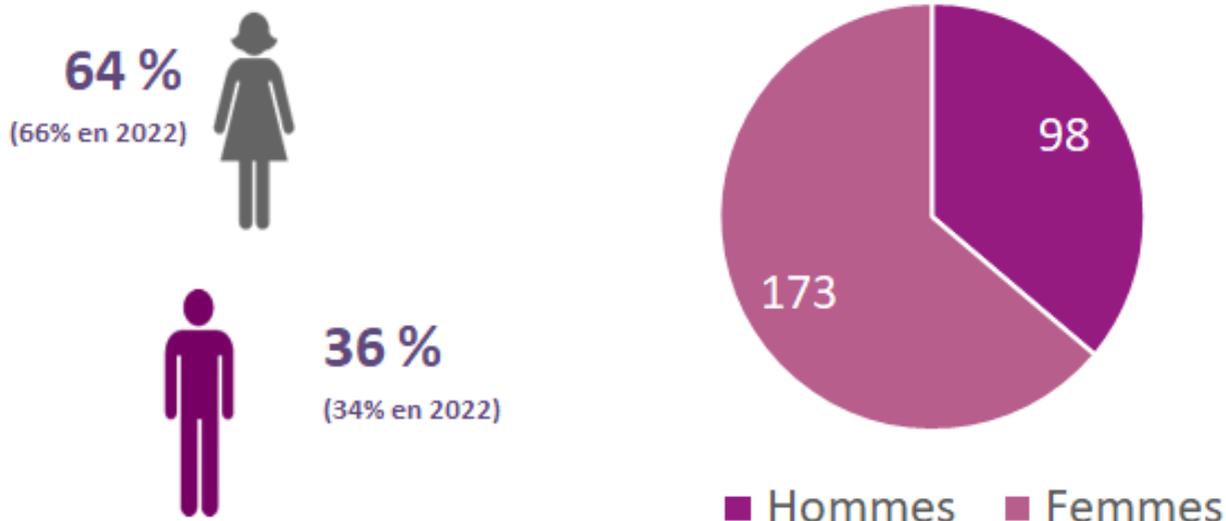


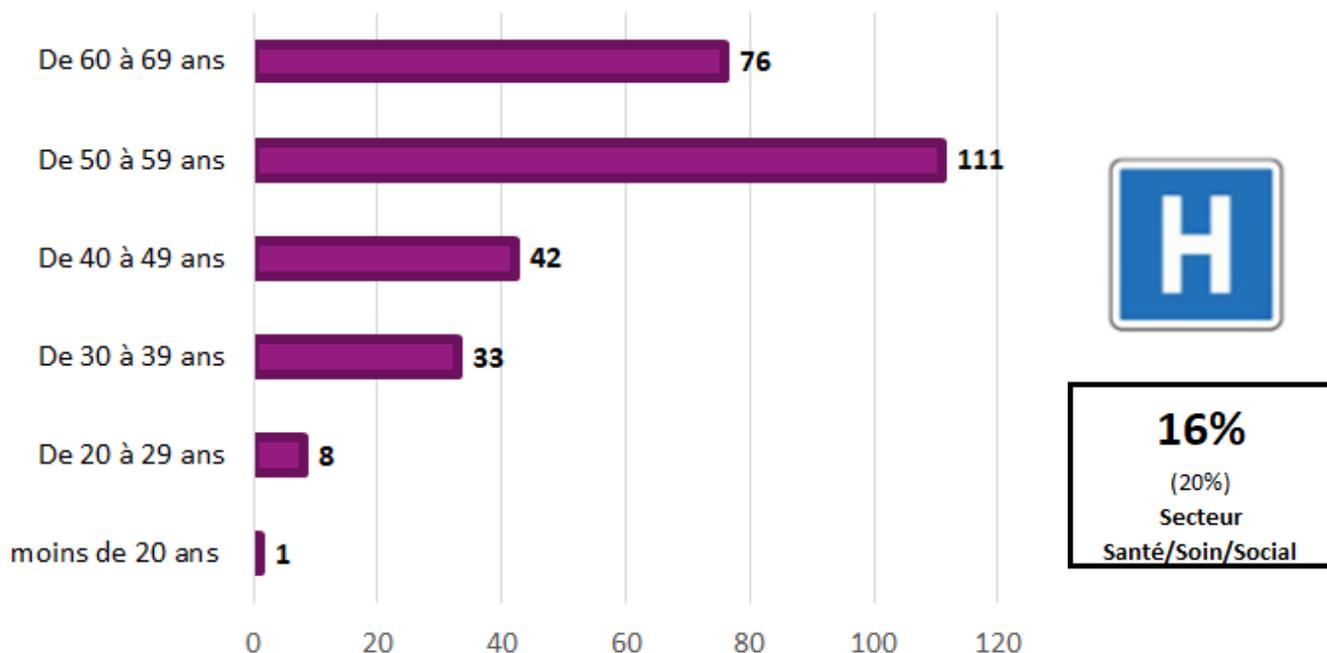
Assistant de service social

- 9 vacations par mois,
- 12 vacations dédiées au travail collectif (Pdp),
- Continuité de service en période de congés,
- Augmentation de 25% entre les 2 années et le nombre d'entretien a évolué de + 5%.



- Stabilité de la proportion hommes/femmes depuis des années,
- La majorité des personnes reçues en 2023, était en couple (71%),
- La population la plus régulièrement orientée vers le service social reste celle âgée de plus de 50 ans, dans la mesure où cette classe d'âge regroupe 69% de la file active du service social. Cette tendance reste stable vis-à-vis de l'année passée.

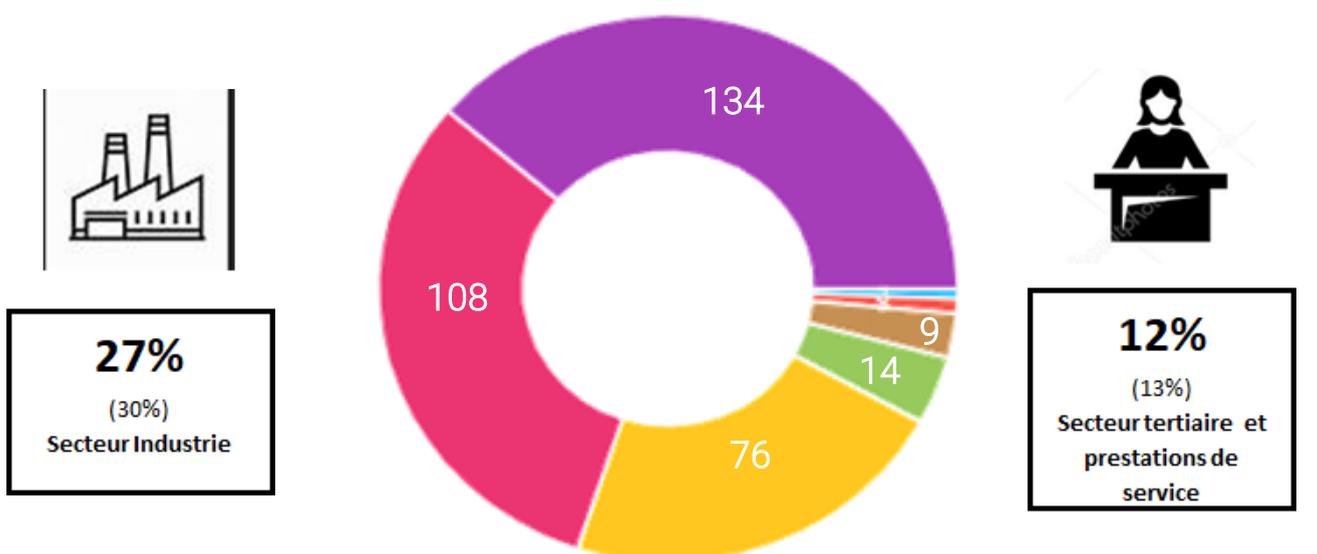




Les trois secteurs d'activité les plus représentés restent les mêmes depuis plusieurs années. Ils représentent à eux seuls plus de la moitié des salariés suivis par le service social de l'ISTF (55%).

En 2023, à noter que les salariés issus de la grande et moyenne distribution, ont été presque aussi nombreux à consulter l'assistant de service social que ceux du tertiaire.

► Secteurs d'activité des salariés suivis



■ Administratif, juridique
 ■ Logement
 ■ Famille
 ■ Financier
 ■ Santé
 ■ Handicap
 ■ Professionnel

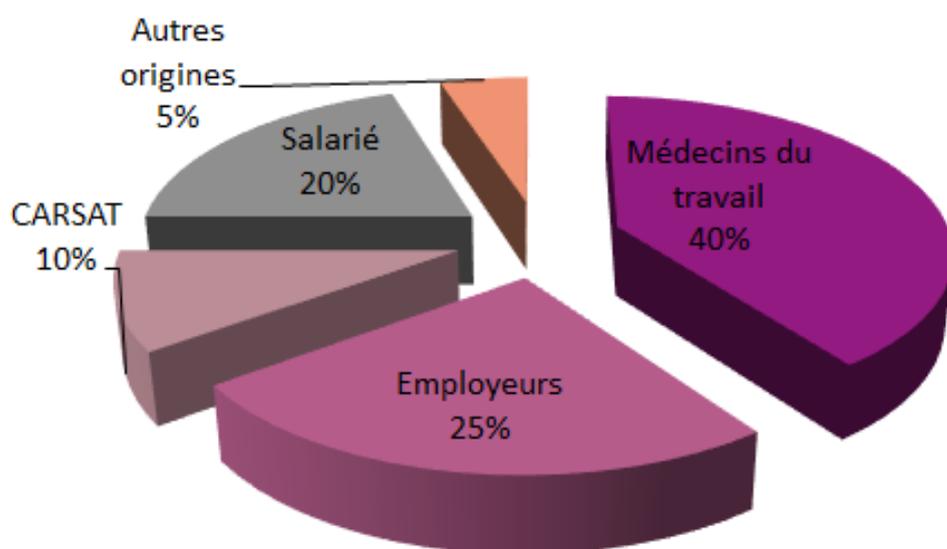
Le Handicap (31% soit +4%) : les équipes médicales de l'ISTF sont visiblement conscientes de l'importance de faire reconnaître un handicap et nous orientent très facilement les salariés qui font face à ce type de problématiques.

Le professionnel (39% soit -3%) : retraite (majoritaire), mal-être au travail et aux demandes de reconversion professionnelle...

La santé (21% contre 22%) : demandes en lien avec l'inaptitude, l'invalidité, la MP et le droit de la sécurité sociale.

Cap Emploi

► Origine des signalements



Nombre de signalement en 2023 : 73

Nombre de dossiers clôturés en 2019 : 63

Nombre de « maintien du salarié dans l'entreprise » : 51

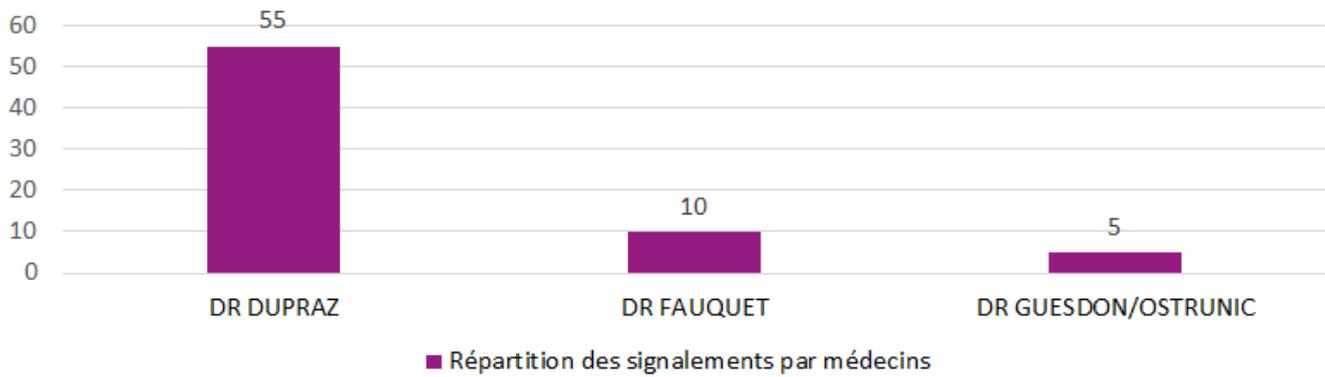
Taux de maintien : 80%

Le niveau de signalement se maintient d'une année sur l'autre.

Les médecins du travail (parfois via les infirmières, l'équipe pluri, l'AS) restent la principale source de signalement (40%).

Quelques salariés font appel à Cap Emploi directement.

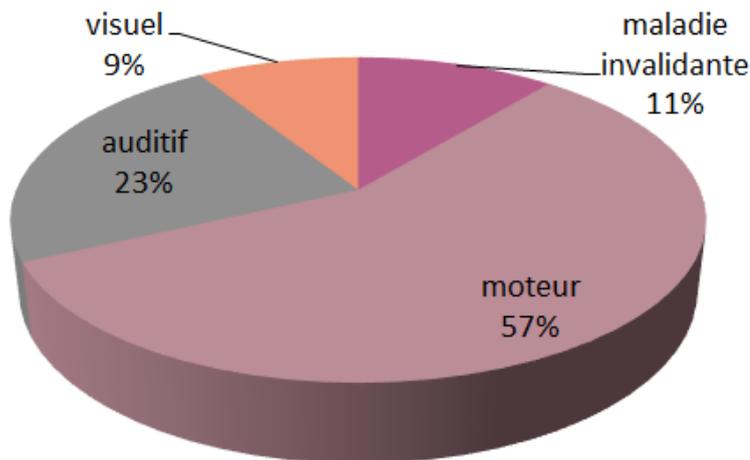
► Répartition des accompagnements en 2023 par médecin



Sur ce graphique, les situations identifiées comme étant celles des Médecins du travail, sont concrètement validées par ces derniers mais peuvent être transmises par des tiers (employeur, salarié, CARSAT...).

6 rencontres ont eu lieu en entreprise sur l'année 2023. Celles-ci avaient pour objectif d'échanger avec les employeurs sur le maintien dans l'emploi de salariés.

► Répartition des types de handicap 2023



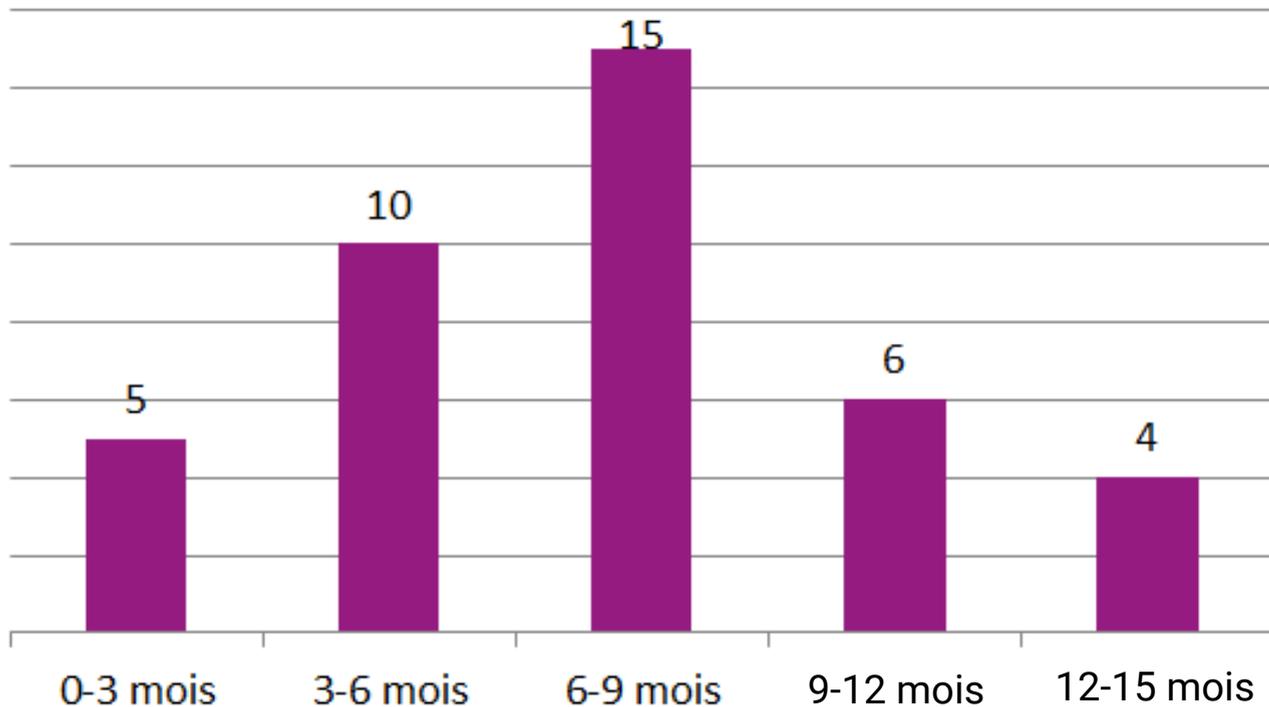
Les situations prises en charge impliquent un accompagnement :

Concernant principalement un handicap moteur, ou auditive; problématique à laquelle peut s'ajouter une autre difficulté (psychique...).

Les situations de handicap auditif représentent toujours une part :

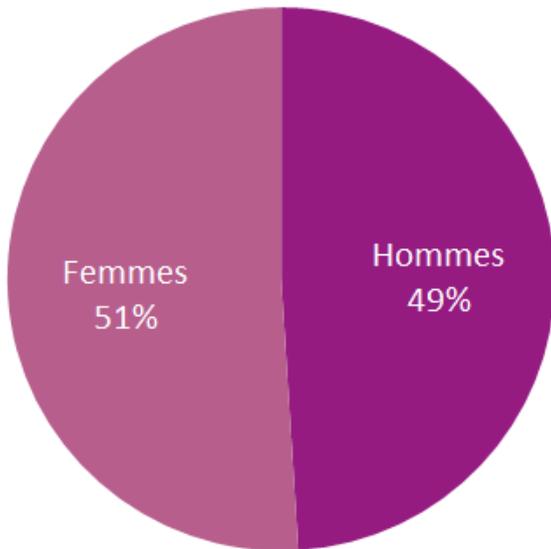
Importante des interventions de CAP EMPLOI. L'intervention toujours notable de l'AGEFIPH dans le financement des prothèses auditives n'y est pas étrangère.

► Durée des suivis des dossiers clôturés en 2023



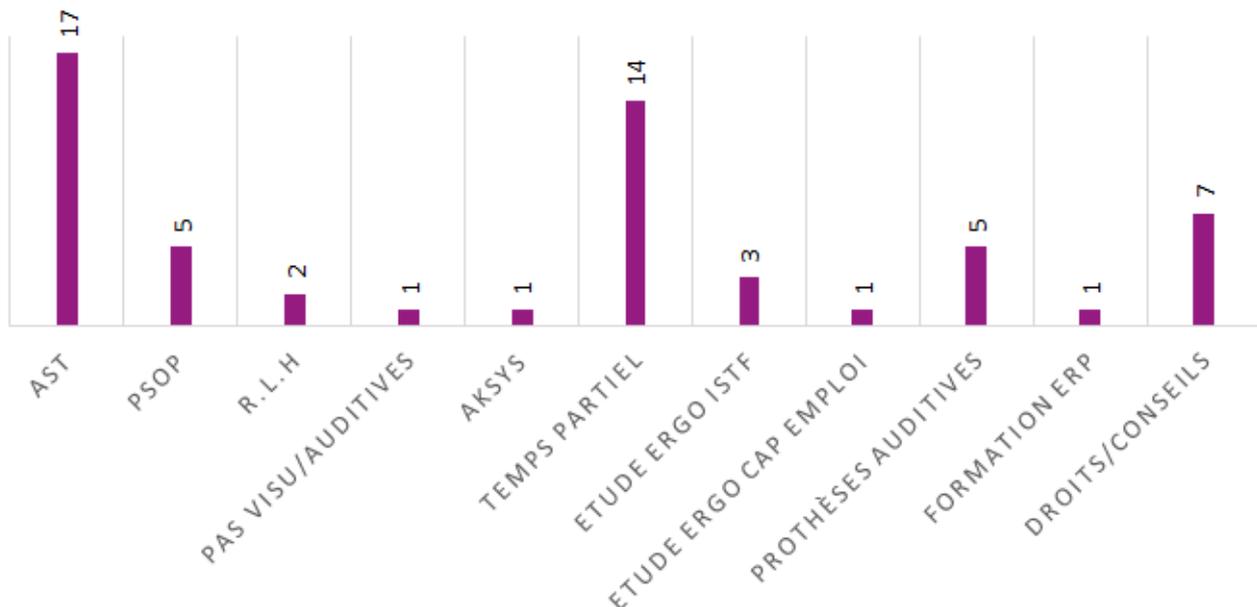
- La majorité des dossiers clôturés a nécessité une durée de traitement entre 6 et 9 mois.
- Les dossiers suivis en moins de 3 mois représentent des aménagements de poste déjà identifiés, peu complexes et pour lesquels seule une ingénierie financière a été nécessaire.
- Il est à souligner que même si la solution est déjà identifiée, sa mise en œuvre peut parfois prendre du temps, notamment en lien avec le délai d'obtention de la RQTH et des différents documents nécessaires au dossier AGEFIPH.
- Le niveau de précocité du signalement ainsi que les éventuelles rechutes de l'état de santé sont à considérer dans ces chiffres, ces paramètres peuvent allonger les délais de traitement d'une situation.

► Répartition Hommes/Femmes



- Nous pouvons observer une proportion assez équilibrée entre les hommes et les femmes.
- La majorité des personnes accompagnées reste les niveau d'études V et infra V (CAP/BEP).

► Mesures sollicitées pour les dossiers clôturés en 2023



Une majorité de dossiers clôturés «en maintien réussi» l'a été en mobilisant des aides au financement d'aménagement du poste de travail (AST) ou aides à la recherche de solutions; certaines sont à ce jour en cours de traitement.

Une cellule pour prévenir la désinsertion professionnelle

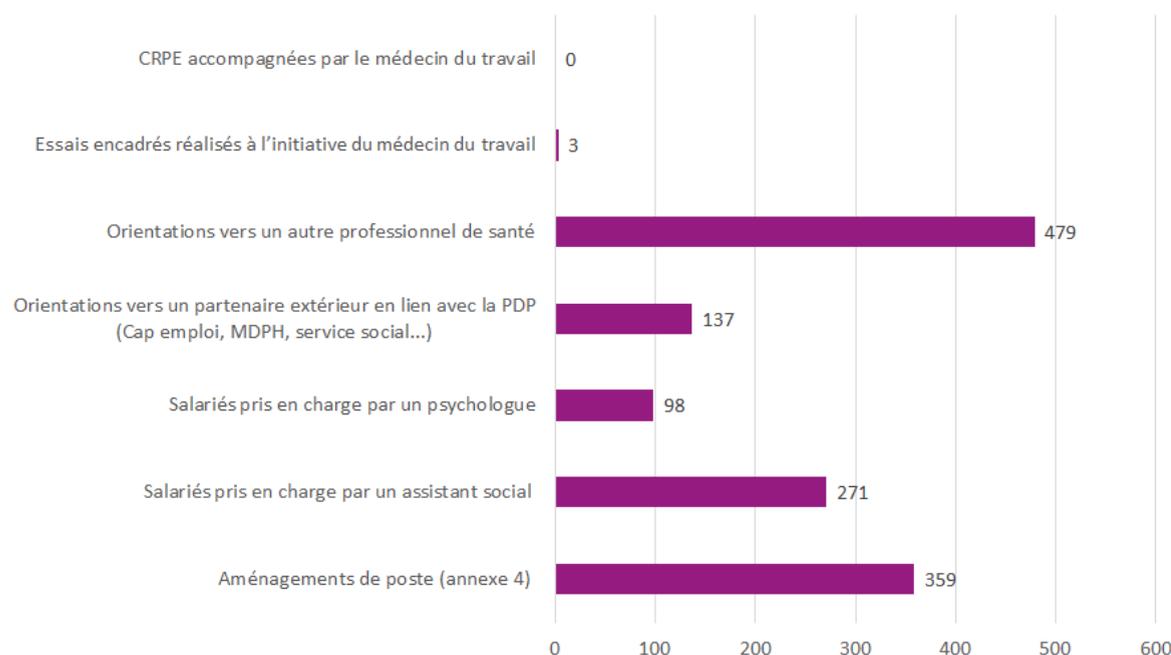
En 2023, 134 inaptitudes ont été prononcées

- Inapte : Objet reclassement : 61
- Inapte : Préjudiciable : 34
- Inapte sauf aménagement : 39

Afin de limiter les inaptitudes mais également pour travailler l'employabilité la prévention de la désinsertion professionnelle s'attèle à ce fléau.

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle consiste à anticiper le risque de perte d'une activité, tout au long du parcours professionnel, pour des raisons de santé et/ou une situation de handicap.

► Moyens mobilisés pour le maintien en emploi



PRÉVENIR
LA DÉINSERTION
PROFESSIONNELLE

La cellule PDP : rôle essentiel dans la sécurisation du parcours professionnel

11 réunions

Un médecin référent : Docteur Dupraz

Les partenaires : Cap emploi et CARSAT

131 dossiers de salariés ont été traités :



- 79 dossiers cloturés
- 52 en cours
- 30 dossiers ouverts et fermés dans l'année
- 20% des dossiers ont un Sam.i (application de coordination des parcours entre les partenaires)

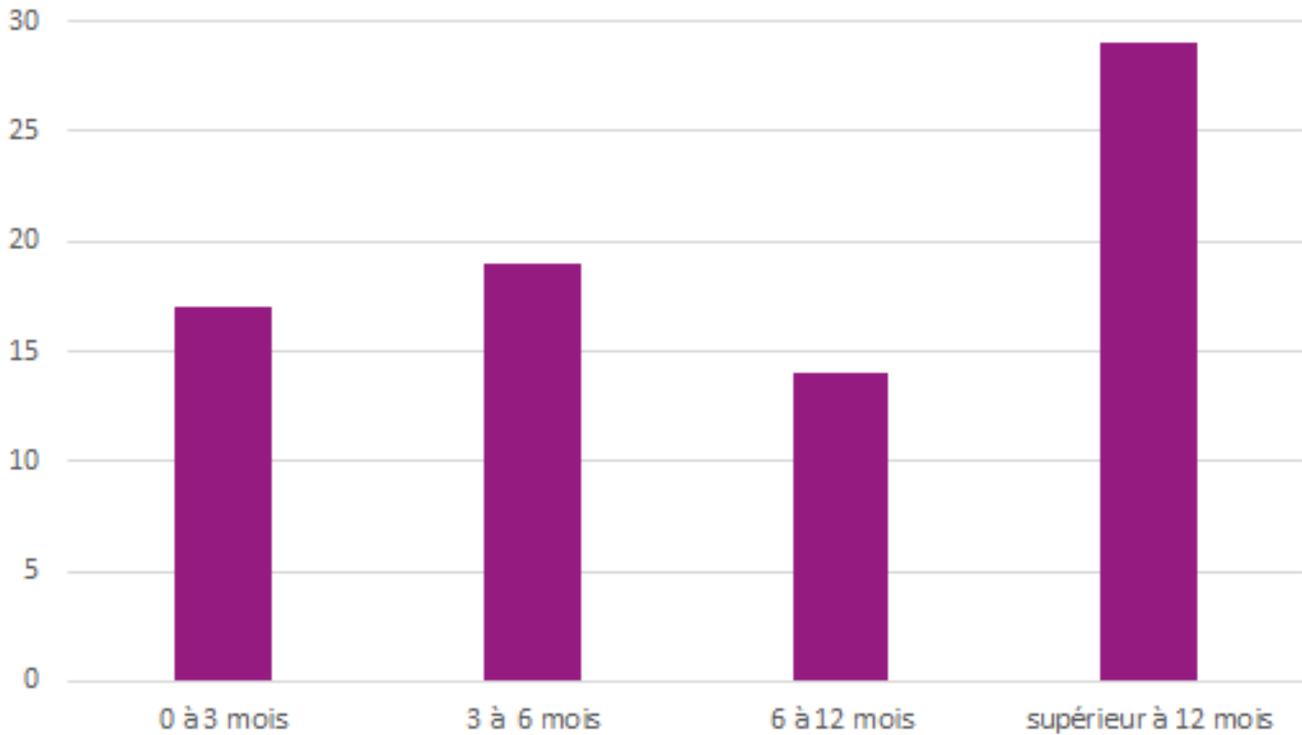
La cellule PDP à l'ISTF c'est aussi un travail partenariale :

- Rencontre des conseillers en insertion professionnelle
- Rencontre avec les médecins généralistes du secteur de Fécamp et Valmont pour présenter la PDP

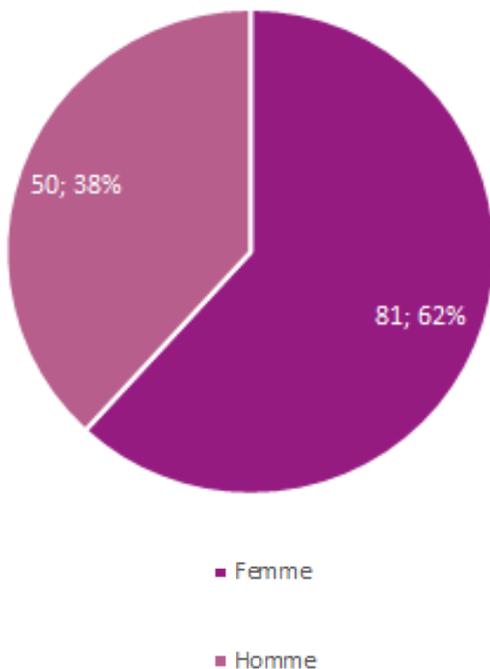


**MON CONSEIL
EN ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE**

► Durée moyenne de traitement de 14 mois



► Moyenne d'âge de 47.5 ans (21 ans à 60 ans)

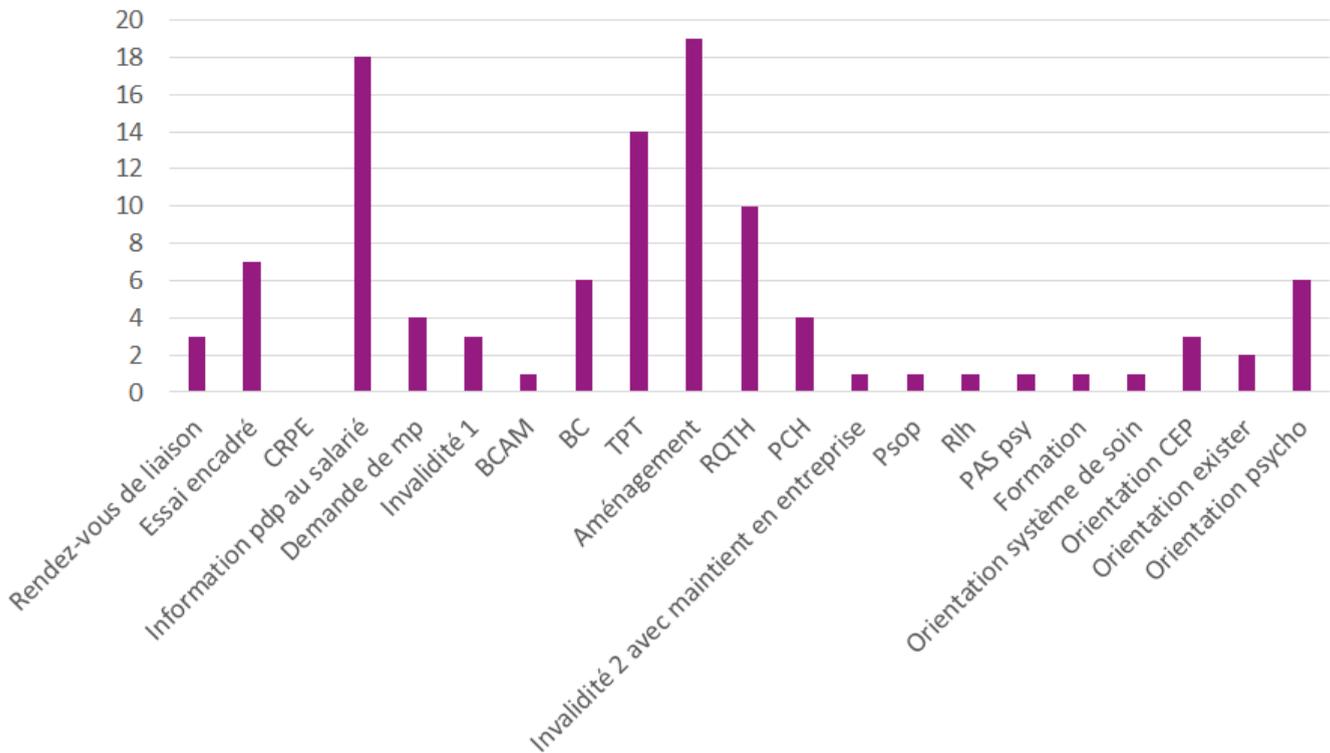


L'ISTF utilise Sam i

Sam.i est une plateforme digitale collaborative qui réunit les acteurs du maintien dans l'emploi autour du projet de tout travailleur qui présente un risque de perte d'emploi, pour raison de santé et/ou handicap. Elle permet de:

- Décloisonner les acteurs,
- Renforce la coordination et la concertation,
- Positionne le travailleur comme acteur de son projet,
- Permet aux experts de se concentrer sur ce qu'ils/elles savent faire : accompagner

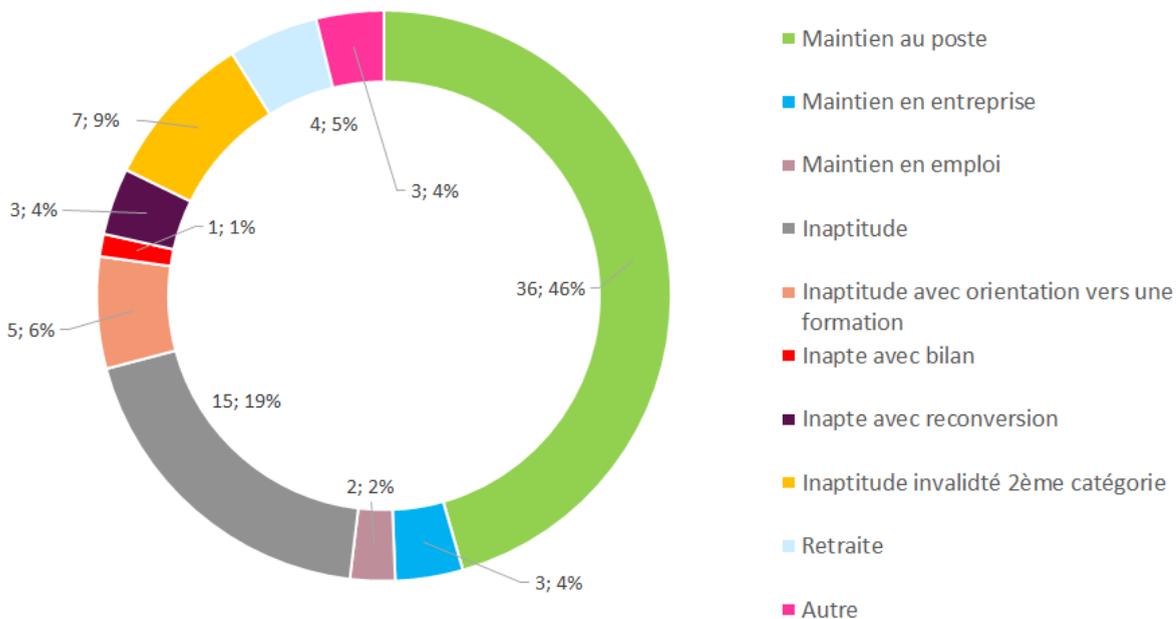
► Dispositifs proposé par la cellule aux salariès



- 106 dispositifs mobilisés,
- 5 inaptitudes avec un refus d'intervention de la cellule Pdp de la part du salarié.

► Issue des parcours PDP en 2023

Dans plus de la moitié des cas le salarié est maintenu en emploi.



La PDP : une des actions prioritaires du Plan Régional de Santé au Travail

Le service est inscrit dans l'action 9 du PRST4 Normandie. Le pilotage de cette action est réalisé conjointement entre l'ISTF et l'AGEFIPH pour le compte des réseaux des SPSTI.

Action 1 : Renforcer la prévention primaire de l'usure professionnelle dans le secteur de l'aide à domicile.

Action 2.1 : Faciliter l'identification des situations de désinsertion professionnelle et les orienter vers les acteurs compétents.

Action 2.2 : Mettre en place un réseau normand des référents PDP.

Action 3 : Faciliter l'accès au parcours de maintien en emploi.

Le PRST4 à l'ISTF c'est aussi 20 réunions.

Participation à la matinale de la tournée du PRST4

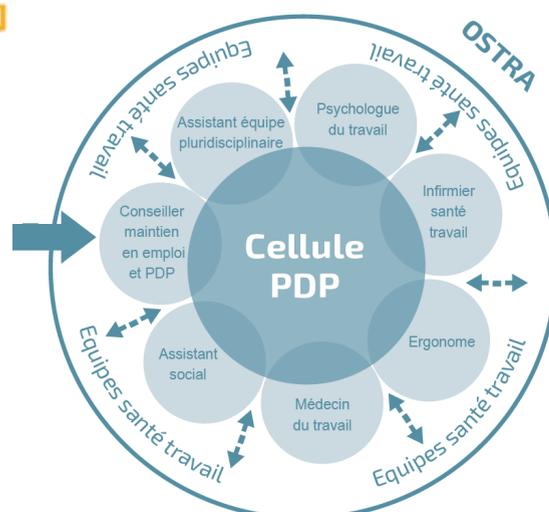


PLAN
RÉGIONAL
SANTÉ AU
TRAVAIL
NORMANDIE
2021 - 2025

30 mars
2023
10h - 12h30

à Saint-Lô
58 rue Lycette
Darsonval
Pôle
Applo

PRÉVENIR
LA DÉINSERTION
PROFESSIONNELLE



Santé du Dirigeant

Depuis la loi du 2 août 2021, dirigeants d'entreprise et le travailleur indépendant peuvent bénéficier de l'accompagnement de leur SPSTI.

Travailleurs Indépendants :

- Il peut désormais s'affilier au Service de Prévention et de Santé au Travail.
- Le service a participé à la construction d'une offre de services à destination des travailleurs indépendants au niveau régional
- Une rubrique dédiée à l'affiliation des travailleurs indépendants et un bulletin d'affiliation a été mis en ligne sur notre site internet.



Dirigeants salariés :

Pour bénéficier du suivi de votre santé, il vous suffit de vous déclarer sur notre portail adhérent avec le code PCS-ESE correspondant aux dirigeants.

Depuis plusieurs années, le service a conclu un partenariat avec AMAROK pour les dirigeants d'entreprise et propose aux dirigeants qui le souhaitent un rendez-vous avec un médecin du travail.

Plateforme d'écoute Amarok :

Une cellule d'écoute anonyme et gratuite est à leur disposition avec des psychologues spécialisées dans la prise en charge de leur problématiques. (il reste actuellement 7h50 d'écoute)

AMAROK E-SANTÉ : outil numérique pour le dirigeant

Depuis 2022, l'ISTF met à disposition de ses adhérents un outil d'auto-évaluation du stress et du burn-out. Le questionnaire est accessible depuis la plateforme et une campagne de e-mailing invite le dirigeant à compléter le questionnaire plusieurs fois par an.

Même si le nombre de répondants reste assez faible, il est en constante augmentation. Les réponses sont totalement anonymes.

Quelques éléments complémentaires issus de notre espace Amarok :

- Près de la moitié des évaluations révèlent une balance négative entre éléments satisfacteurs VS stressseurs,
- Les satisfacteurs sont : l'implication du personnel, la satisfaction de la clientèle et un bon résultat annuel,

Palmarès des satisfacteurs

Dans cette partie, retrouvez le palmarès des satisfacteurs les plus rencontrés par votre population.



39.73% 29 réponses
1. Bonne implication du personnel



38.36% 28 réponses
2. Satisfaction de la clientèle



32.88% 24 réponses
3. Bon résultat annuel

- Les principaux stressseurs : la surcharge de travail du dirigeant, le manque de personnel, la pression fiscale.

Palmarès des stressseurs

Dans cette partie, retrouvez le palmarès des stressseurs les plus rencontrés par votre population.



54.79% 40 réponses
1. Surcharge de travail du dirigeant



47.95% 35 réponses
2. Absence de personnel



36.99% 27 réponses
3. Pression fiscale

- Répartition par genre de notre population répondante : 43% hommes / 57% femmes
- Répartition par secteur :
 - Commerce – transports – hébergement – restauration = 49%
 - Enseignement – Santé humaine – Action sociale = 18%
 - Autres services = 17%
 - Industrie = 7%
 - Activités financières / assurance = 5%
 - Activités spécialisées, scientifiques et techniques – Activités de services administratifs et de soutien = 3%
 - Construction = 1%

Visites Santé du Dirigeant :

2 chefs d'entreprise ont eu rendez-vous avec un médecin du travail de l'ISTF.

► Perspectives 2024

Atelier Ex-Pression :

L'idée est d'échanger avec les dirigeants sur la manière dont ils prennent soin d'eux, de leur santé au regard de leur fonction de dirigeant.

Objectifs :

Rompre avec le sentiment d'isolement – Mettre en relation les dirigeants avec les partenaires adéquats – Porter à leur connaissance l'offre Santé Travail de l'ISTF – Sensibiliser de manière générale à la santé au travail.

Développement Partenariat :

- Rencontre avec la CPME Normandie – Commission Santé du Dirigeant,
- Projet de mise en relation avec la cellule Prévention du tribunal de commerce et avec la CCI Estuaire.

DIRIGEANT

VOTRE SANTÉ & CELLE DE VOTRE ENTREPRISE SONT LIÉES

« Stressé(e) ? Fatigué(e) ?
Débordé(e) ? Sur les
nerfs ? Mal au dos ? »



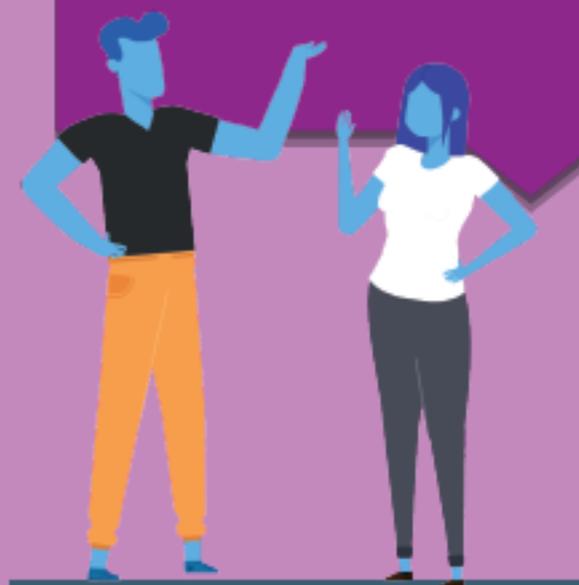
La santé du dirigeant est le premier capital immatériel d'une TPE/PME. Si le dirigeant est souffrant, c'est la pérennité de l'entreprise qui peut être remise en cause.

Vous prenez soin de la santé de votre entreprise et de celle de vos salariés.

Aujourd'hui, qui prend soin de la vôtre ?



VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL VOUS ACCOMPAGNE



Évaluer votre état de santé global gratuitement, rapidement et en toute simplicité avec le questionnaire Amarok e-Santé.

L'ISTF met à votre disposition son approche pluridisciplinaire et sa connaissance du monde de l'entreprise pour vous aider.



SUIVI INDIVIDUEL

Visite réalisée par un médecin du travail spécialisé dans la prise en charge du dirigeant.

> 02.35.97.01.23



PLATEFORME D'ECOUTE

L'ISTF est abonné à une plateforme d'écoute gratuite et confidentielle dédiée aux dirigeants.

> 0800.501.201



CONSEILS

Pour aménager et améliorer vos conditions de travail.

> 07.84.88.39.12.

sante-dirigeant@istfecamp.fr

Scannez
et découvrez !



 **ABONNEZ-VOUS**
À NOTRE CHAÎNE

 Rejoignez-nous sur
LinkedIn

 **ISTF**
santé au travail

RÉSEAU
présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Offre complémentaire 2023

► Sensibilisation aux risques chimiques

Dans le cadre d'une journée sécurité à destination des salariés, L'istf a été sollicité pour animer un atelier sensibilisation du risque chimique sous format d'un escape game. Sur la journée 62 salariés ont été répartis sur 8 sessions découpées en 2 parties : un escape thèmes :

- J'identifie les dangers,
- Je sais me protéger,
- Je connais les règles de stockage,
- Je fais de la prévention dans mon quotidien et je pratique la vigilance partagée.

Suivi d'une seconde partie reprenant les points importants et les questions réponses. L'objectif de cet atelier était de rappeler les bonnes pratiques et de renforcer la vigilance face aux risques chimiques.



► Sensibilisation "Travail sur Écran"

L'intervention menée à la Pâtisserie Pasquier par Nadège Roche, ergonome, a été initiée par le responsable Santé Sécurité Environnement en réponse aux sollicitations du CSE/CSSCT. L'objectif était de sensibiliser les salariés des bureaux à l'adaptation de leur poste de travail.

L'activité, comprenait un escape game de 30 minutes suivi de 30 minutes de débriefing, pour des groupes de 4 à 6 personnes.

Cette méthode interactive a permis de rappeler les bonnes pratiques d'ergonomie de manière engageante, contribuant à améliorer le confort et la productivité des salariés.

Pour mieux comprendre
l'intervention, visionner la vidéo en
scannant le QR code :

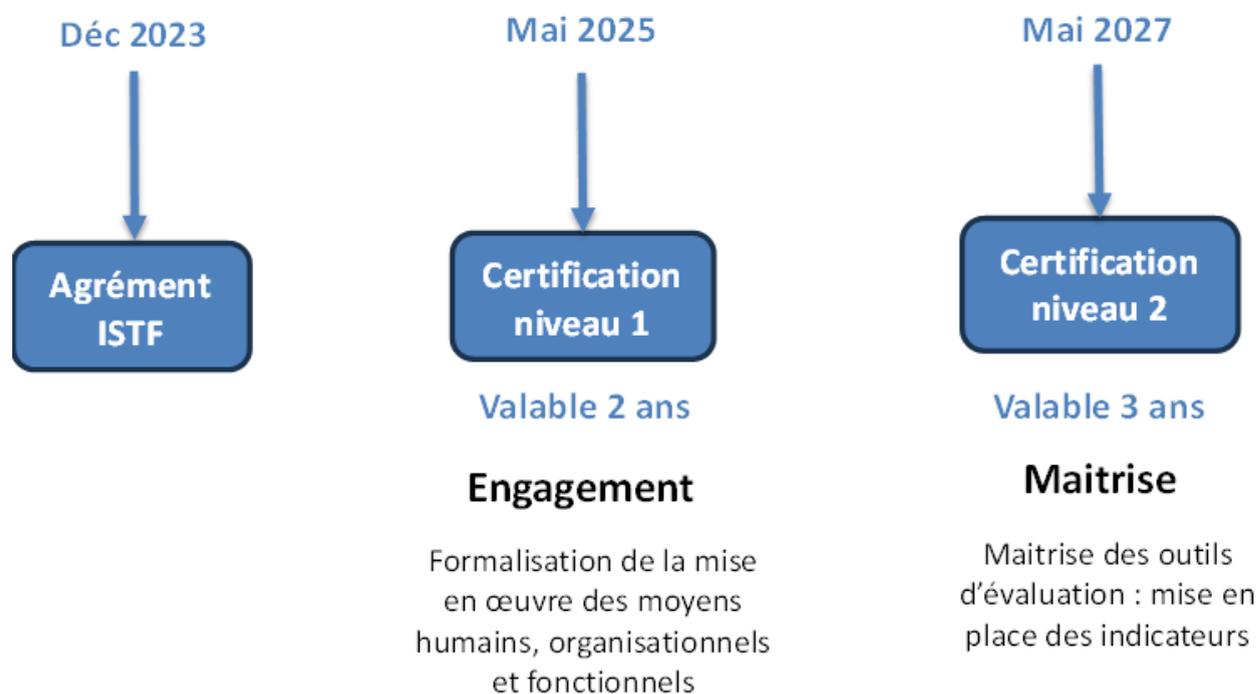


PERSPECTIVES...

► Déploiement du projet de service 2024-2028



► SPEC 2217 : Cap sur la certification





Assemblée

GÉNÉRALE 2024



02 35 97 01 23 ANNEXE
SAINT-VALÉRY-EN-CAUX
9 RUE ERNEST FOLLIN

VOTRE SERVICE
PRÉVENTION
SANTÉ AU TRAVAIL